



Jean Heuclin, Christophe Leduc (éd.), *Chanoines et chanoinesses des anciens Pays-Bas. Le chapitre de Maubeuge du IX^e au XVIII^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, 462 p., ISBN 978-2-7574-2949-5

Olivier Charles

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2020/4 n° 67-4 , PAGES 153 À 154
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 9782410017298

DOI 10.3917/rhmc.674.0155

Date de mise en ligne : 29/01/2021

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2020-4-page-153?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Comptes rendus

JEAN HEUCLIN, CHRISTOPHE LEDUC (ÉD.),
Chanoines et chanoinesses des anciens
Pays-Bas. Le chapitre de Maubeuge
du IX^e au XVIII^e siècle,
 Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du
 Septentrion, 2019, 462 p., ISBN 978-2-7574-2949-5

Le monde des chanoines n'a décidément pas livré tous ses secrets ! Alors que les chapitres séculiers des cathédrales et des collégiales sont désormais bien connus grâce aux travaux menés dans le sillage de la thèse de P. Loupès (*Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris 1985), que les particularités de leurs homologues réguliers sont mieux perçues (I. Brian, *Messieurs de Sainte-Geneviève*, Paris 2001), ce livre vient nous rappeler toute la complexité de l'univers capitulaire. Il rassemble les actes du colloque qui s'est tenu à Maubeuge en juin 2015. Il est donc ici question de chapitres – mais avant tout d'un chapitre séculier de chanoinesses nobles. Un peu plus d'une vingtaine de chercheurs associent leur expertise pour étudier le chapitre féminin de Sainte-Aldegonde de Maubeuge sur la longue durée, des origines, au VII^e siècle, à la Révolution. Il s'agit de l'un des douze chapitres séculiers de chanoinesses nobles du royaume de France recensés par C. Marchal, qui constituent l'une des particularités de la dorsale catholique définie par R. Taveneaux. La période moderne, objet du présent compte rendu, est déclinée en huit contributions (p. 181-341). Le moins que l'on puisse dire est que les auteurs n'ont pas eu la tâche facile. Nombre d'entre eux attirent l'attention sur les catastrophes archivistiques renouvelées qui ont provoqué, au mieux, l'extrême dispersion des sources, comme pour Sainte-Aldegonde, au pire, d'importantes destructions – pour les chapitres de Mons ou celui de Saint-Quentin par exemple, avec lesquels Maubeuge entretient des liens étroits. On mesure dans ce contexte l'intérêt du manuscrit de Ferdinand Ignace Malotau de Villerode conservé à la bibliothèque municipale de Douai (G. Deregnaucourt). Précieux pour l'étude de l'ensemble des chapitres nobles, il offre en particulier un historique de l'institution maubeugeoise, des listes d'abesses et de demoiselles.

Un premier ensemble – « Rayonnement canonial aux Anciens Pays-Bas » – regroupe cinq études. Au-delà de la présentation du manuscrit de Malotau de Villerode déjà citée, les communications insistent sur l'influence du chapitre de Maubeuge, « à l'instar d'un véritable ordre religieux » (p. 183), Aldegonde ayant même été promue protectrice des Pays-Bas. Il est vrai que les chapitres sont d'ardents promoteurs des saints locaux : saint Vincent à Soignies (P. Desmette), sainte Aldegonde à Maubeuge, sainte Waudru à Mons (F. de Vriendt). À l'heure de son apogée (C. Mazella-Leriché), le chapitre de Maubeuge accueille des jeunes filles de la plus haute noblesse – les familles doivent présenter une carte généalogique témoignant de huit quartiers de noblesse sur huit générations et s'acquitter de 2 200 livres lors de la réception – pour trois années d'études. Logées dans l'enclos du chapitre chez des chanoinesses ménagères, elles reçoivent une formation pour l'essentiel liturgique qui leur permet de participer aux cérémonies. Libres de sortir de l'enclos, de participer à des réceptions, elles peuvent, au terme de leurs études, décider de résider jusqu'à leur mariage ou opter pour le statut de grande demoiselle. En cas de menaces (guerres au XVII^e siècle, dissolution du chapitre en 1790), les chanoinesses se réfugient à Mons où, d'ailleurs, existe également un chapitre noble féminin, Sainte-Waudru. Ces départs sont lourds

de conséquences puisque leurs 4 250 livres de revenus annuels font des chanoinesses des actrices économiques de premier plan. À Maubeuge et à Mons, les chapitres ont en commun de disposer de collégiales séculières, respectivement Saint-Quentin et Saint-Germain, pour leur service spirituel (C. Leduc). Leurs chanoines, outre le culte officiel et permanent dans leur propre église, célèbrent à tour de rôle la messe dans l'église des chanoinesses. Cette position d'aumôniers – à l'extraction sociale très souvent inférieure – n'est certainement pas des plus confortables pour ces chanoines qui constituent « un corps doué de la personnalité morale, autonome, avec ses droits et ses propres obligations, indépendamment de la communauté canoniale dans la mouvance de laquelle ils sont placés » (p. 224).

Trois autres contributions évoquent les « Objets et témoins artistiques de l'époque moderne ». Centre social, politique, spirituel incontestable, le chapitre de Maubeuge est aussi un foyer artistique. Son trésor est connu grâce à deux inventaires de dessins annotés datant de 1482 et 1568-1693 (N. Cartier). Ils permettent de découvrir plus de deux cents objets acquis grâce aux dons des chanoinesses, dont la crosse dite « de sainte Aldegonde », objet d'une analyse très détaillée (R. Coipel). Les chanoinesses accordent enfin une grande importance à l'activité musicale, qui se déploie à la fois dans la collégiale Sainte-Aldegonde, dans l'église Saint-Pierre et dans l'église du Vieux-Moustier, et dont témoignent la copie ou la composition de maintes œuvres ainsi que l'emploi de nombreux chantres et instrumentistes (C. Drèze). Leur dispositif est modulable en fonction du lieu et du degré de solennité. Sans qu'il soit absent ailleurs, il semble que ce soit à Saint-Pierre, où évoluent un organiste, deux violons, deux tailles de violon et une basse de viole, que s'exprime le mieux le répertoire polyphonique.

Au-delà de l'étude du cas maubeugeois et de ses apports quant aux carrières des chanoinesses, à la place du chapitre dans la cité, à son rôle dans les pratiques culturelles et à la compréhension du fonctionnement du complexe canonial associant chapitres féminin et masculin, ce livre alimente deux dossiers importants : celui des chapitres nobles ; celui des chapitres féminins. En cela, cette étude du chapitre de Maubeuge est aussi une contribution à l'étude de la place des femmes au sein de l'Église et de la société d'Ancien Régime. Il est enfin à noter que le colloque aura d'heureux prolongements : un programme d'analyse des reliques et reliquaires du chapitre ; la numérisation et l'édition du manuscrit de Malotau de Villerode.

Olivier CHARLES,
Tempora EA 7468, Université Rennes 2

PHILIPPE DESMETTE, PHILIPPE MARTIN (ÉD.),
*Orare aut laborare? Fêtes de précepte et jours
chômés du Moyen Âge au début du XIX^e siècle,*
Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du
Septentrion, 2017, 250 p., ISBN 978-2-7574-1725-6

L'histoire des fêtes est ancienne dans l'histoire sociale, centrée sur leur rôle dans la société, leurs rituels et la relation entre la culture festive et les bouleversements politiques. Plus récemment, les chercheurs ont commencé à poser différentes questions sur ces fêtes en se concentrant moins sur ce que les gens faisaient à cette époque et plus sur ce qu'ils ne faisaient pas. Les fêtes religieuses de l'époque médiévale et du début des temps modernes étaient des jours où la plupart des formes de travail étaient interdites. Jusqu'au XVIII^e siècle, ces jours étaient nombreux et s'étendaient sur toute l'année civile – jusqu'à un quart de tous les jours lorsqu'on les ajoutait aux 52 dimanches de l'année. Du milieu du XVII^e siècle au XVIII^e,

le nombre de ces jours fériés a commencé à diminuer (sans remettre en cause le repos dominical) – officiellement, dans l'Europe catholique, mais avec une dynamique similaire dans les régions luthériennes et anglicanes. L'augmentation du nombre de jours ouvrables qui en a résulté a eu tendance à relever du domaine des historiens de l'économie, les explications causales reposant sur la montée du capitalisme industriel. Mais ce déclin a des racines importantes dans l'histoire religieuse. L'Église catholique était désireuse de répandre un catholicisme post-tridentin qui désacralisait le culte des saints et voyait dans le comportement populaire pendant les fêtes des pratiques superstitieuses et des occasions de débauche. Cette question de l'ajout ou de la suppression des jours fériés impliquait les autorités laïques, car elle reposait sur des accords entre les différents pouvoirs sur qui pouvait décider quand les gens ne pouvaient pas travailler, et comment ces décisions seraient appliquées.

Ce recueil donne un excellent aperçu de l'état actuel de cette recherche. Avec quatre chapitres sur le Moyen Âge, onze autres qui poursuivent l'histoire jusqu'au XIX^e siècle, ainsi que des chapitres d'introduction et de conclusion qui placent ces questions dans une perspective à la fois de long terme et interdisciplinaire, ces chercheurs montrent l'essor du calendrier des fêtes, ses changements avec l'arrivée des Réformes protestante et catholique, et enfin la résolution de l'histoire à l'arrivée de l'ère industrielle contemporaine, avec sa centralité du repos dominical mais avec un héritage de quelques fêtes religieuses par an. Les textes montrent également la pérennité de certaines questions qui ont entouré les fêtes religieuses depuis leurs premières discussions jusqu'au xviii^e siècle au moins : les tensions entre les autorités religieuses et civiles ; celles entre un clergé espérant la piété et une population souvent avide de célébrations plus bruyantes ; et entre les exigences d'une année liturgique encombrée et les besoins économiques des paroissiens désireux d'augmenter leur temps de travail.

La plus grande partie du livre est classée chronologiquement, l'histoire commençant – à juste titre – par la montée en puissance de la culture médiévale à partir des ruines de l'Europe romaine. Un chapitre particulièrement fort de B. Dumézil montre la première évolution des fêtes religieuses dans l'ère post-romaine, expliquant pourquoi cette nouvelle histoire des fêtes doit commencer par la question du repos dominical. Les autres chapitres sur l'ère médiévale sont tous riches en détails et en recherches. Ils montrent également que les chercheurs font tout leur possible pour travailler à partir de leurs sources – le matériel disponible pour l'histoire des dimanches et des jours fériés, même au xviii^e siècle, penche fortement vers les sources intellectuelles et doctrinales, alors même que tout montre l'intérêt qu'il y aurait à avoir des exemples de la réception de ces réformes. Ces chercheurs font ce qu'ils peuvent pour aller au-delà et montrer comment les gens ont réagi, mais ce faisant, ils travaillent avec très peu d'informations. Les contributions consacrées au Moyen Âge s'appuient aussi largement sur le même travail de Nicolas de Clémanges – et si chacun montre l'importance de ce texte, ces chapitres, comme l'ensemble du livre, comportent beaucoup de redites.

Cette question de la répétition est importante. Il est fréquent qu'un volume édité présente un niveau important de répétitions du matériel et des questions. Mais pour ce livre, on a l'impression que ce phénomène est dans la nature de la nouvelle histoire des fêtes. La similitude relative des questions au Moyen Âge et au début des temps modernes montre que les discussions sur le temps de travail ne sont pas

le développement nouveau de l'ère économique que les historiens anglais précédents ont voulu qu'elles soient. Au fur et à mesure que les chapitres s'éloignent de l'époque médiévale et qu'ils passent aux XVII^e et XVIII^e siècles, les mêmes questions réapparaissent sur les formes de piété appropriées et sur la juridiction des jours fériés.

Les derniers chapitres fournissent le contexte d'une histoire française qui était déjà plus proche de l'achèvement. P. Moulis retrace la question toujours insaisissable du rôle des jansénistes dans l'histoire des fêtes religieuses du XVIII^e siècle, à travers l'exploitation d'une source des archives du Pas-de-Calais qui interrogeait tous les curés sur l'observance des paroissiens – exactement le genre de source que les spécialistes de ce sujet ont pu trouver. Le chapitre de M. Rochini explique l'origine italienne de la bulle de 1741 du pape Benoît XIV sur les fêtes religieuses. Les chapitres de G. Rideau et de N. Guyard, quant à eux, examinent la façon dont les changements apportés aux fêtes ont modifié le sens que les gens donnaient à celles-ci et aux identités urbaines dans leur ensemble – reliant ainsi cette nouvelle histoire des fêtes aux histoires plus anciennes. D'autres chapitres traitent des événements qui se sont produits en dehors du monde du catholicisme français, montrant à la fois comment des dynamiques similaires se sont déroulées en dehors de l'Hexagone, et les problèmes posés aux protestants qui y vivaient.

Dans l'ensemble, le livre fait un excellent travail en montrant qu'il y a encore beaucoup à faire sur l'histoire des fêtes; mais aussi que l'histoire du temps de travail doit être prise dans une perspective qui reconnaît le rôle clé des préoccupations religieuses et politiques, plutôt que de s'appuyer seulement sur des explications économiques.

Noah SHUSTERMAN,

Chinese University of Hong Kong

Traduit de l'anglais par Tomasz Doussot

ALISON FORRESTAL,

*Vincent de Paul, the Lazarist Mission,
and French Catholic Reform,*

Oxford, Oxford University Press, 2017, 312 p.,
ISBN 978-0-19-878 576-7

On ne manque pas de pieuses publications sur saint Vincent de Paul ni d'études scientifiques sur la Réforme catholique qui font une place à l'illustre « grand saint du grand siècle », comme l'avait nommé le lazariste Pierre Coste dans sa monumentale biographie (3 vol., 1931). Bien que marqué par l'érudition et le positivisme, ce travail souffrait encore d'une approche héroïque conduisant à surestimer le « génie » de Monsieur Vincent au détriment du contexte, de ses acteurs et de ses contraintes. C'est tout l'intérêt de l'étude d'Alison Forrestal, connue pour ses recherches sur la France et le catholicisme du XVII^e siècle, que de proposer une biographie en contexte, d'où ce titre un peu original qui refuse la hiérarchisation que permettrait un sous-titre pour mettre sur le même plan l'homme, son œuvre et son temps – pour le dire à la manière de ces études accompagnant autrefois l'édition des classiques de la littérature française.

En s'appuyant à la fois sur des sources internes (volumineuse correspondance de Vincent de Paul, archives de la congrégation de la Mission à Paris) et externes (large tour de France des contrats de fondation de maisons conservés dans les archives départementales, nombreux imprimés relatifs aux contemporains de M. Vincent), A. Forrestal renouvelle non pas tant les faits, qui sont bien connus, que leur interprétation. Un des intérêts de son travail est de sortir d'une approche psychologisante pour

montrer, par exemple, que le recours à la rhétorique de l'humilité a une chronologie chez Vincent de Paul : elle croît en même temps que les honneurs. Elle s'appuie sans doute sur une disposition personnelle mais elle témoigne plutôt d'une attitude spirituelle – visant à protéger de l'orgueil les membres de sa congrégation – tout autant que sociale adaptée à la société de rangs du XVII^e siècle. Peut-être enfin, comme le lui ont reproché ses détracteurs, s'agit-il là d'une tactique permettant de jouer un répertoire qui suscite la confiance dans le pieux ecclésiastique, à défaut de pouvoir imposer ses choix par le prestige de la naissance et des liens familiaux.

Loin de sortir toute armée de son cerveau, l'œuvre de M. Vincent apparaît au contraire comme mouvante et prenant forme progressivement, à la faveur de ses expériences personnelles – aumônier d'une famille noble, curé de paroisse, missionnaire itinérant, etc. – et des attentes de ses protecteurs. En particulier, ses patrons laïcs tels les Gondi réclamaient surtout des missions destinées à propager les idéaux de la réforme catholique sur leurs terres, conduisant à la fondation des Lazaristes en 1625, tandis que les évêques soucieux de leurs devoirs dans l'esprit de Trente, tel Alain de Solminihac à Cahors, privilégient la formation du clergé et poussent la congrégation vers la direction de nouveaux séminaires. La reconnaissance romaine en 1633 constitue un autre motif d'inflexion afin de répondre aux inquiétudes de la congrégation de la Propagande, vainement sollicitée, puis de la Congrégation des évêques et réguliers, quant à la nature exacte de ce corps de prêtres séculiers et de son rapport à l'autorité diocésaine.

Les milieux dévots, aussi bien féminins réunis au sein des confréries de charité que masculins à travers la compagnie du Saint-Sacrement, ont joué un rôle clef dans le succès de Vincent de Paul. Si cela était déjà connu, A. Forrestal étudie finement les sommes importantes que les Lazaristes reçurent, en capital ou sous forme de rentes (voir en particulier les deux précieuses annexes des maisons fondées et des dons reçus de 1625 à 1660). Loin des premiers déboires du jeune prêtre accusé de vol, M. Vincent acquit progressivement une solide expérience dans la gestion de l'argent. Il eut aussi à connaître un certain nombre de procès et se forgea une réputation de négociateur que la Couronne sut mettre à profit, par exemple pour l'établissement du nouveau diocèse de La Rochelle dans les années 1640. Les milieux ecclésiastiques, où Bérulle joue un rôle clef pour lancer Vincent de Paul, tiennent évidemment une place essentielle dans la vie du fondateur de la Mission. C'est ici une histoire de réseaux que présente A. Forrestal, insistant en particulier sur la « conférence des mardis », tenue à Saint-Lazare, qui constitue un vivier au sein d'un clergé parisien appelé à des responsabilités dans l'Église de France. Mais l'auteur souligne aussi les limites des milieux dévots lorsqu'il s'agit de placer les leurs aux postes-clés, face aux contraintes sociales et politiques qu'incarnent les jeux de pouvoir entre Vincent de Paul d'un côté et Mazarin de l'autre au sein du Conseil de conscience. Moins connu est le rôle de M. Vincent comme vicaire général de la duchesse d'Aiguillon aux abbayes bénédictines de Marmoutiers et Saint-Ouen, ainsi qu'au prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris avec droit de présentation aux bénéfices qui en dépendent. Il eut ici plus de marge de manœuvre, comme le montre bien le chapitre 11 « Power to Appoint? ».

L'apport principal de l'ouvrage se situe ainsi du côté d'une histoire sociale de la Réforme catholique. Il fait néanmoins une place à l'histoire religieuse, en particulier au sein du chapitre 5 sur le « style » du lazariste missionnaire. Celui-ci se doit d'être vertueux (« perfection intérieure et mortification extérieure ») et d'imiter le Christ, sa formation intellectuelle n'est pas poussée, ses missions sont surtout catéchétiques

et visent à la confession générale, il doit prêcher simplement – la fameuse « petite méthode » – la théâtralité jésuite de même que la controverse avec les protestants sont repoussées. Si les Lazaristes bénéficient de modèles et de sources d'inspiration tant béruillienne que salésienne, ils connurent aussi les inquiétudes jansénistes dans les années 1640-1660. La question est abordée dans un dernier chapitre, « Leaving a Legacy in a Fragmented Church ». Sur le fond, Vincent de Paul juge dangereuses les thèses jansénistes et les combat fermement. Elles remettent en cause le rapport aux sacrements que les missions lazaristes encouragent au contraire. Mais le jansénisme présenta aussi d'autres dangers, par sa capacité de séduction d'une partie du milieu dévot, en particulier féminin, qui soutient les œuvres de M. Vincent, et par l'attrait exercé sur un certain nombre de Lazaristes eux-mêmes. À l'inverse d'une historiographie qui creuse l'écart, sans doute serait-il intéressant de travailler sur les proximités, notamment théologiques, autour d'un certain pessimisme augustinien que Vincent de Paul partageait. Peut-être pourrait-on aussi décentrer le regard pour observer les accointances de certains lazaristes avec les jansénistes.

Il faut bien reconnaître à Vincent de Paul la persévérance de toute une vie que permet de mesurer le chemin parcouru du jeune prêtre ambitieux et sans soutien arrivant à Paris dans les années 1610 au supérieur général de la congrégation de la Mission qui s'éteint en 1660. Cet « entrepreneur ecclésiastique » (p. 269) a su tenir ensemble des objectifs qu'unit un souci d'évangélisation, conçue comme la forme suprême de la charité. Avec talent, il s'est appuyé sur les ressources du milieu dévot, tant laïc qu'ecclésiastique, qui lui a donné accès au cœur du pouvoir. Une forme d'« idéalisme » et de « pragmatisme », conclut A. Forrestal dans cet ouvrage qui fera incontestablement date dans la longue, mais hélas pas toujours très bonne, littérature sur Vincent de Paul.

Matthieu BREJON DE LAVERGNÉE,
DePaul University, Chicago

DAMIEN TRICOIRE,

La Vierge et le Roi. Politique princière et imaginaire catholique dans l'Europe du XVII^e siècle,
Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2017,
454 p., ISBN 978-2-84050-969-1

Cet ouvrage, traduit de l'allemand par l'auteur (*Mit Gott rechnen*, Göttingen 2013), est issu d'une thèse de doctorat dirigée par D. Crouzet et soutenue en 2011. Damien Tricoire y étudie la place des représentations religieuses

dans la légitimité des pouvoirs princiers en Bavière, France et Pologne-Lituanie du début du XVII^e siècle aux années 1660, dans les politiques qu'ils menèrent et dans les résistances qu'elles suscitèrent. Afin d'éviter toute dissociation anachronique entre le religieux et le politique, il défend le concept de « calcul politico-religieux » pour envisager la façon dont les acteurs et actrices intégraient les réactions divines espérées dans leurs choix politiques.

Pour cela, il procède en quatre étapes. D'abord, il envisage la Réforme catholique et ses conséquences politiques. Il la considère comme un mouvement d'« universalisation » manifestant la transcendance du sacré tout en élevant les mondes céleste et terrestre, créant une harmonie totale, en rupture avec le temps de la peur et des angoisses eschatologiques. L'universalisme ainsi défini promulgua un nouveau modèle princier, fondé sur la piété et la justice et caractérisé par la reconnaissance de la distinction fonctionnelle entre les sphères temporelle et spirituelle.

L'auteur étudie ensuite la mise en place de ce modèle de gouvernement et son corollaire – le renforcement de l'autorité – dans les trois principautés de 1600 à 1620 environ. En Bavière, où les jésuites œuvraient depuis un demi-siècle, Maximilien I^{er} prit de nombreuses mesures contre-réformatrices destinées à se prémunir contre tout châtement divin, tout en manifestant une piété caractéristique de la Réforme catholique. Simultanément, Henri IV établit la « monarchie dévote » en France et parvint à renforcer l'autorité royale grâce à la théorie de l'immédiateté du pouvoir devant Dieu, sans toutefois placer la justice au premier plan ni promulguer de nouvelles normes contre-réformatrices. Ce furent alors les « élites gallicanes et érasmiennes » qui rejetèrent, brièvement, ce modèle de gouvernement par crainte de voir le spirituel l'emporter sur le temporel et dans l'espoir de réunir tous les chrétiens sous l'égide du roi, tandis que les dévots acceptaient l'immédiateté du roi devant Dieu. En revanche, en Pologne-Lituanie, l'émergence d'un nouveau discours sur le roi pieux et juste s'accompagna du constat d'un déficit de justice au sein du royaume, auquel certains proposaient de remédier par des réformes, ce qui suscita le *rokosz* nobiliaire de Sandomierz, tandis que d'autres pensaient trouver la solution dans la lutte contre les non-catholiques et surtout dans la guerre contre les populations musulmanes voisines.

Puis, D. Tricoire envisage les évolutions du calcul politico-religieux au cours de la guerre de Trente Ans, qui marque en particulier l'essor du patronage marial étatique. La Bavière l'initia dès 1615 et le duc développa ce culte en lien étroit avec les faits militaires. L'acmé en fut la construction d'une colonne mariale à Munich en 1637, action de grâce en l'honneur de la défaite suédoise délibérément célébrée en dehors de l'espace sacré d'une église. Le rôle central du prince dans la communication avec le Ciel déboucha sur un calcul politico-religieux belliqueux marqué par l'« universalité de l'allégeance », qui postulait une assistance divine pour celles et ceux qui combattaient pour la diffusion de la foi. Les défaites amenèrent à des représentations religieuses plus pacifistes, devant l'imprévisibilité divine. En France, la conception bavaroise des dévots s'opposait non pas à une raison d'État terre à terre, mais à l'« universalité de la participation des États à l'ordre divin » défendue par les soutiens de Richelieu. Ainsi, les deux groupes acceptaient l'absolutisme et adoptaient un calcul politico-religieux supposé défendre les intérêts de la France. Le contexte militaire et les influences venues du Saint-Empire conduisirent à l'établissement du patronage marial étatique par un roi personnifiant l'idéal de justice (1638). En Pologne-Lituanie, la monarchie bénéficia d'une sacralisation nouvelle, suite aux victoires de Chotin et Smolensk, qui n'empêcha pas la persistance de désaccords quant aux projets d'unité confessionnelle et aux relations avec l'Empire ottoman. L'ébauche de culte marial étatique, par la création de l'ordre et confrérie de la Cavalerie de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu (1637), destiné aux nobles valeureux et dirigé par Ladislas IV, échoua dès 1638 devant l'hostilité de la diète.

Enfin, l'auteur appréhende les vives réactions engendrées par ces calculs politico-religieux en France et en Pologne-Lituanie après 1648. Il place la Fronde parlementaire dans la lignée des dévots, la minorité royale ayant permis l'intensification de l'opposition. Mais son échec serait dû à la force du système politico-religieux établi sous Louis XIII. Ainsi, la Réforme catholique aurait conduit au renforcement de l'autorité princière en France, tout comme en Bavière. En Pologne-Lituanie en revanche, elle conduisit à un affaiblissement monarchique. Le traitement de la question des Cosaques expliquerait la désacralisation rapide de la monarchie, manifeste lorsque les nobles abandonnèrent Jean Casimir suite à l'invasion suédoise de 1655. L'instauration du patronage marial étatique (vœux de Lviv, 1656) ne suffit pas à

restaurer l'aura royale et la tentative de promouvoir l'élection *vivente regente* aboutit au *rokosz* de Lubomirski et à une guerre civile qui conduisit à l'abdication du roi en 1668.

Cet ouvrage dense et érudit manifeste l'intérêt de la démarche comparative, en dépit d'un traitement déséquilibré des trois principautés, au détriment de la Bavière. D. Tricoire, attentif aux particularités de chacune, dévoile des convergences et influences réciproques nombreuses, mais aussi des divergences qui concernent la chronologie, le rythme et l'intensité de la mise en œuvre de l'«universalisme», ainsi que ses effets et les réactions qu'elle suscita. Ce choix lui permet de formuler une thèse originale, adossée à des concepts et notions qu'il forge ou redéfinit pour éviter tout anachronisme. Cette attention louable mériterait toutefois d'être appliquée plus systématiquement, par exemple au terme «propagande». Pour appréhender le calcul politico-religieux, il exploite les «écrits des acteurs», conçus comme rationnels, leur croyance et leurs intentions important peu à ses yeux. Pour cela, il s'appuie sur des sources imprimées diverses, très abondantes et bien maîtrisées, en quatre langues, et des sources archivistiques, qui procurent notamment des pages stimulantes sur le choix controversé de la colonne mariale munichoise. Leur disproportion forme toutefois une limite considérable pour qui entend étudier comment Dieu est pris en compte dans les décisions politiques, et pas seulement dans la «propagande», d'autant plus qu'une réflexion approfondie sur les sources imprimées, en relation étroite avec le sujet, fait défaut.

Il mobilise par ailleurs quelques sources iconographiques, dont la sélection et l'exploitation posent problème. Par exemple, il liste des tableaux pour prouver que le patronage marial étatique a renforcé la présence du portrait royal en France. Or, parmi ces toiles appelées «vœu de Louis XIII» sur la base de données du ministère de la Culture, certaines figurent un autre roi, voire en sont dépourvues, et d'autres précèdent la déclaration de 1638 (ce qui pourrait nourrir une réflexion sur ses origines, mais la question de la datation des tableaux n'est pas soulevée par l'auteur). Inversement, une œuvre correctement référencée n'est pas retenue. Ces méprises démontrent un manque de rigueur dans la recherche et le traitement des sources iconographiques et une tendance à les considérer de manière illustrative. Il existait pourtant des articles traitant de l'iconographie du vœu de Louis XIII, que D. Tricoire ignore, constat que l'on peut étendre aux autres peintures et gravures citées.

Ce défaut historiographique paraît d'autant plus gênant que l'auteur souligne à l'envi les erreurs et manques de l'historiographie, sans mettre en valeur avec la même régularité et visibilité ses apports, relégués en notes de bas de page, y compris quand les études citées forment la base de la critique. Il propose en effet de nombreuses révisions, touchant le sens et la chronologie de la Réforme catholique (marquant une rupture décisive entre les XVI^e et XVII^e siècles), récusant les voies nationales du catholicisme, réinterprétant la confessionnalisation, refusant l'alternative entre une guerre de Trente Ans motivée par des causes ou religieuses ou politiques, critiquant la confusion entre religion et confession, affirmant le soutien des dévots à l'absolutisme et la prise en compte de Dieu par les partisans de la raison d'État, révisant le sens des Frondes, contestant le déclin de la monarchie polonaise après le *rokosz* de Sandomierz et la notion de République des nobles, débattant de la tolérance polonaise, entre autres. Nombreuses sont les réflexions propices à nourrir le débat, du fait de leur originalité et de leur argumentation inégale. Ainsi, D. Tricoire a rédigé un ouvrage audacieux, dont les hypothèses tranchées devraient stimuler les discussions historiographiques.

Géraldine LAVIELLE,
LARHRA

CATHERINE MAIRE,
*L'Église dans l'État. Politique et religion
 dans la France des Lumières,*
 Paris, Gallimard, 2019, 500 p.,
 ISBN 978-2-07-285876-5

Sur un sujet qui, il faut bien le dire, a été largement labouré par les historiens, Catherine Maire offre un livre qui a été longuement médité et ouvre des perspectives nouvelles. Analysant les relations entre l'Église et l'État au XVIII^e siècle, elle entend en même temps réinsérer le développement de la pensée des philosophes dans le contexte précis des débats qui ont opposé violemment les deux institutions et abouti à la désunion des deux puissances, spirituelle et temporelle. D'où une composition quasi musicale du livre, où chaque épisode retenu fait l'objet d'un chapitre, suivi lui-même par un chapitre *bis*, qui, en contrepoint, expose les textes d'un philosophe écrits en écho aux débats contemporains. Cette construction complexe a le mérite de sortir l'histoire du gallicanisme de la seule histoire strictement politique et d'y réintégrer pleinement celle des Lumières. Ce faisant, l'autrice montre comment et pourquoi la formule louis-quatorzienne de gallicanisation de l'Église se décompose sous l'effet des querelles successives, depuis les tensions suscitées par la bulle *Unigenitus* jusqu'au point d'orgue qu'est la Constitution civile du clergé : les divisions que portait en germe l'inclusion de l'Église dans l'État sont progressivement libérées, le terrain des controverses se déplace, et l'idéal d'équilibre entre les deux puissances s'efface – la complémentarité des tâches des deux puissances dans l'organisation de la vie sociale n'est plus une évidence, sous le coup d'une spiritualisation de la religion. De l'emboîtement entre l'ici-bas et l'au-delà, on est passé à une dissociation, le salut étant une affaire individuelle et spirituelle tandis que le politique se charge entièrement de l'existence collective. La place de l'État ne cesse de s'agrandir : de la complémentarité des rôles entre les deux puissances où le contentieux porte sur les matières dites « mixtes », on est passé à un modèle où les fonctions, fondamentalement distinctes, ne se situent plus sur le même plan (p. 471-472). Tel est le fil rouge qui court à travers l'ouvrage et relie entre eux les moments de cette histoire.

Une introduction analyse la métamorphose du gallicanisme au XVII^e siècle. L'autrice repart de la naissance des Assemblées du Clergé à la fin du XVI^e siècle et de l'ambiguïté de l'alliance entre Église et monarchie où coopération et subordination sont inextricablement liées. Elle rappelle que le *Libellus de ecclesiastica et potestate* d'Edmond Richer, qui sépare rigoureusement les fonctions du pape et du prince, déploie dès 1611 les axes qui seront au cœur des conflits du XVIII^e siècle : une spiritualisation de l'Église, la soustraction du pouvoir temporel à son contrôle, la reconnaissance au souverain d'un rôle de gardien des règles canoniques et d'arbitre de la juridiction ecclésiastique (p. 19). Les résistances, en 1614, du clergé à l'affirmation de l'absolutisme, « de droit divin », du roi sont liées à ses conséquences directes : l'élimination de la médiation sacramentelle de l'Église et la consécration de l'indépendance de la souveraineté royale vis-à-vis du pontife romain. La Déclaration des Quatre Articles de l'Assemblée du Clergé de 1682 signe, au contraire, le ralliement de l'Église de France à cet absolutisme, à la reconnaissance de la sacralité propre des souverains. Cette conversion du clergé aux principes gallicans le place sous le contrôle de l'État, fait du roi le champion de la catholicité contre les protestants, le protecteur de la discipline ecclésiastique. Mais elle porte en elle-même une source de tensions : quelle place spécifique est-elle désormais dévolue à la puissance spirituelle au sein de l'État qui l'englobe mais doit lui reconnaître en même temps son domaine propre ?

C. Maire retient six épisodes emblématiques des querelles. Le premier est le bouleversement provoqué par la bulle *Unigenitus* demandée par Louis XIV : elle visait à rétablir l'unité religieuse du royaume et laisse en réalité un héritage empoisonné, offrant une inépuisable matière à controverse. Elle nourrit l'interrogation sur l'autorité de l'Église et la nature de l'obéissance demandée : est-elle règle de foi engageant les consciences ou de simple discipline et police ? L'appel au concile par les jansénistes n'est en aucun cas un retour au conciliarisme, mais un simple expédient, le témoignage public des fidèles étant pour eux, en définitive, l'autorité susceptible de décider des controverses. La déclaration royale du 24 mars 1730, qui entend mettre fin au conflit en regardant la bulle comme « loi de l'Église et du royaume » et en la définissant comme « jugement universel de l'Église en matière de doctrine » (au lieu de l'expression « règle de foi »), exacerbe les antagonismes : alors que le concile de Trente n'avait jamais été reçu comme une loi de l'État, voici qu'une constitution pontificale était admise à ce titre, provoquant l'émotion de tous les tenants des traditions gallicanes. Dès lors se met en place un scénario qui se reproduit de manière presque identique lors de toutes les crises : remontrances du parlement, lits de justice, grèves, exil des parlementaires, négociations et rappel, puis reculades de la monarchie. Une nouvelle injonction générale au silence, le 10 mars 1731, qui entend faire du roi l'arbitre entre les deux parties en définissant « l'étendue, la nature et les bornes de l'autorité ecclésiastique et de la puissance séculière », n'a pas plus de succès et les travaux d'une commission extraordinaire, composée tout à la fois du chancelier et du garde des Sceaux, de cardinaux et de conseillers d'État, tente de préparer la rédaction d'un texte qui, précisant les bornes des deux puissances, pourrait devenir un édit royal approuvé par le Saint-Siège. Le pape refusa nettement l'idée de tout texte et cet échec marque la fin de l'entente entre la politique royale et Rome à propos des questions jansénistes. Les questions de juridiction entre les deux puissances relèvent désormais du monarque seul. Il doit trancher entre les évêques qui, du fait de leur consécration, veulent être la conscience de la catholicité monarchique et les parlements qui, en charge de la justice royale, prétendent eux aussi tirer directement leur pouvoir de Dieu, alors même que la déchirure s'est aggravée et que l'opinion publique devient partie prenante au débat du fait de la diffusion des libelles et journaux. En complément de cet épisode sont présentés les projets de réforme de l'abbé Castel de Saint-Pierre qui, s'étant rapidement convaincu de la nocivité des disputes de théologie et proposant un Conseil supérieur de police qu'il appelle « Conseil du silence », s'interroge sur la nature de la société chrétienne et développe ses idées sur la tolérance inséparable de l'esprit de bienfaisance ; il s'agit de rendre la religion utile et d'instruire le peuple.

Vient ensuite la question des biens de l'Église qui se noue autour de l'imposition du vingtième mise en place par Machault d'Arnouville en 1749. L'affaire, on le sait, s'est soldée par la victoire du clergé. L'intense guerre de libelles qui s'est déroulée en 1750-1752 ne recoupe pas les anciens clivages mais interroge sur la place de l'Église dans l'État : les prêtres peuvent-ils être imposés comme n'importe quel sujet du royaume, ou la destination « sacrée » de leurs biens (culte extérieur, entretien des ministres, aumônes) justifie-t-elle les immunités et exemptions ecclésiastiques ? Le ballon d'essai diffusé par l'avocat Bargeton pour défendre le projet du ministre au nom du droit naturel et d'un culte de l'État et qui enlève au clergé son utilité sociale, blesse par sa radicalité « l'honneur » de ce dernier, ce qui contraint le roi à battre en retraite. Les évêques justifient leurs privilèges « sacrés » par la consécration

immuable de leurs biens à Dieu, aussi ancienne que la monarchie, revendication qui, à l'Assemblée des notables de 1788, devient politique et constitutionnelle ; de surcroît le culte extérieur est utile à la société. Si l'avocat janséniste Louis-Adrien Le Paige demeure favorable aux immunités ecclésiastiques, il les considère simplement comme une concession royale et redoute par-dessus tout l'« indépendance des évêques » qui érigerait un « État séparé ». Quant aux défenseurs de Machault, ils spiritualisent l'autorité de l'Église, insistent sur son inclusion dans l'État et sur le caractère purement temporel de l'impôt : l'entretien du culte public et des ministres est une dette de l'État ; l'exemption finirait par rendre odieuse la religion. La querelle est l'occasion de dénoncer le despotisme des évêques et de défendre le bas clergé contre les prélats « vêtus de pourpre et d'écarlate » alors que, chez les avocats de ces derniers, on incrimine un « complot des philosophes ». L'accusation n'est pas fortuite puisque Voltaire, avec *La Voix du sage et du peuple* (1750), a été l'un des protagonistes de la polémique : approuvant l'impôt, il défend, dans une sorte d'anglicanisme à la française, une subordination entière de l'Église à l'État sous l'égide d'un prince philosophe.

Le scandale public des refus de sacrements a sans doute constitué l'ébranlement majeur. Par-delà le survol rapide qu'elle fait de cet épisode, C. Maire montre bien comment, autour de cet objet « mixte » qu'est le sacrement des mourants, se défait, du fait de l'impossible concorde des deux puissances, le mélange juridico-sacral qui fondait religieusement la monarchie : la commission mixte, composée de prélats, de conseillers d'État et du procureur général au Parlement de Paris, et chargée (avril 1752-novembre 1753) d'esquisser une solution ne débouche sur aucun consensus. Les logiques religieuses et politiques se disjoignent : « union impossible séparation impensable » (p. 210). S'esquisse, au cœur même de la querelle, une « conscience de la spécificité spirituelle de l'autorité de l'Église qui l'éloigne sensiblement de l'image même de "puissance" » (p. 228). Le système des autorités qui fondent la légitimité monarchique se déboîte du fait de l'écartèlement des logiques qui guident les acteurs. C'est un « bloc de religiosités » qui se trouve ainsi lézardé : celle du « salut de l'État » portée par les parlementaires qui la mobilisaient au service de la souveraineté absolue du roi de droit divin (parfois contre le roi lui-même), celle du peuple qui n'admet pas qu'au moment de l'ultime passage un mourant puisse se voir refuser le viatique et l'extrême-onction au nom de disputes sur la grâce, celle de la hiérarchie ecclésiastique où la bulle *Unigenitus* a fonctionné comme un « vecteur d'intellectualisation dogmatique » qui l'a isolée des autres autorités. La désacralisation de la monarchie est donc née de l'intérieur. Au sein de cette polémique, Montesquieu, chargé vraisemblablement d'une mission de conciliation, écrit un *Mémoire sur le silence à imposer sur la constitution Unigenitus*. Son gallicanisme modéré le pousse à souhaiter une séparation des deux puissances, spirituelle et temporelle, sans subordination, et une concordance des deux vers un même but social, le bien commun. Il s'inscrit encore à l'intérieur de Lumières chrétiennes mais les compromis qu'il propose ne furent pas vus avec faveur à Rome, où il est mis à l'Index, que chez les jansénistes.

La même rigueur est appliquée à l'analyse des épisodes qui marquent la seconde moitié du XVIII^e siècle. Tout d'abord la polémique autour du mariage des protestants (contrat ou sacrement ?) et la conquête d'une tolérance civile *de facto* tacite alors que les jésuites militent pour une religion de la soumission et agitent le danger de la montée d'un indifférentisme. C'est sur le terreau de ces débats que s'alimente le plaidoyer de Jean-Jacques Rousseau pour une religion civile qui sort radicalement du cadre de référence des deux puissances : l'association d'une religion de l'homme et de celle du

citoyen débouche sur une profession de foi purement civile, où il n'est pas question de dogme mais de « sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle ». On sait le tir groupé de condamnations qui accueillit ces propositions. L'édit de « tolérance » – le terme même n'est pas prononcé – de 1787 met provisoirement un terme à la question. L'autrice souligne les limites de ce texte qui se présente comme une concession *a minima*. Un dernier chapitre évoque les polémiques autour des constitutions de la Compagnie de Jésus qui aboutissent à son expulsion, de la réforme des ordres monastiques et des vœux de religion. La dénonciation parlementaire du despotisme politique de la Compagnie, comme aussi celle du despotisme des évêques qui, en 1765, réaffirment leur pouvoir absolu dans l'administration des sacrements et récusent à l'autorité séculière tout droit d'anéantir les vœux de religion, aboutissent à déplacer les termes du débat vers une primauté du politique. La Commission des réguliers (dont l'autorité papale est totalement exclue) accorde à l'autorité temporelle le droit de se déterminer sur l'utilité sociale des ordres religieux dans l'État: c'est un vrai changement de paradigme (p. 408) où il n'est plus question de concorde. C'est dans le cadre de ces débats que se construit l'œuvre polémique du baron d'Holbach qui vise à substituer à la religion chrétienne une morale universelle de l'utilité et une politique de la sociabilité. Le champ apologétique lui-même est atteint par cette logique de l'utilité sociale de la religion. La Constitution civile du clergé constitue l'épilogue de ce parcours, mais n'est en rien une fin ni une solution des contradictions qui l'ont traversé, puisque la dissociation entre les deux ordres est loin d'être achevée.

On l'aura compris, cette relecture attentive de l'histoire du gallicanisme offre une approche féconde de la réarticulation qui s'y opère et que nous appelons un peu paresseusement « sécularisation ». S'il y a un excellent index, on regrette pourtant que l'ouvrage ne comporte *in fine* ni l'indication des sources manuscrites et imprimées utilisées, ni une bibliographie des travaux secondaires: le lecteur est clairement prié de se reporter aux notes de bas de page.

Dominique JULIA,
Centre de recherches historiques, CNRS-EHESS

DENIS PELLETIER,
Les Catholiques en France de 1789 à nos jours,
Paris, Albin Michel, 2019, 349 p.,
ISBN 978-2-226-43 933-8

En 1997, Denis Pelletier proposait déjà un petit opuscule intitulé *Les Catholiques en France depuis 1815*. Une vingtaine d'années plus tard, avec un titre semblable, l'un des meilleurs observateurs du catholicisme français contemporain propose un livre plus personnel, sous la forme d'un récit, à l'écriture limpide et au ton juste, accessible au grand public et référence pour ses pairs. L'historien souhaite ici démontrer combien le catholicisme constitue un objet d'étude à part entière et un observatoire privilégié des rapports de la société française avec le fait religieux, faisant ici primer l'analyse des catholiques sur celle de l'institution dans son ensemble, mettant en lumière les nouveaux acquis historiographiques de ces vingt dernières années.

Comme dans son petit manuel précédent, le point de départ est la rupture révolutionnaire. La Révolution française est aussi une révolution religieuse. C'est une « originalité du catholicisme français » (p. 12) qui traverse les deux siècles suivants d'histoire de la France. Elle se dévoile en particulier dans le champ du politique,

certes dans l'affrontement entre Église et État mais surtout au sein de l'espace plus large de la vie démocratique. Le XIX^e siècle est alors le temps de la « reconstruction » avec le « saint prêtre » et la « bonne sœur », sur le modèle d'un catholicisme à la fois « ancien et nouveau », romantique et libéral, romain et social. C'est celui qualifié ordinairement de « tridentin » dont on observe les fissures de plus en plus béantes. Plus que dans son précédent manuel, D. Pelletier insiste sur le « moment 1905 de la société française » comme une temporalité politique et culturelle de l'héritage révolutionnaire permettant de formuler concrètement le concept original de « laïcité ». Les deux chapitres suivants portent l'attention sur les moments des deux guerres, les recompositions politiques de la droite catholique et le « feuilletage militant du catholicisme social ». Les deux suivants s'attardent sur les quarante années de crise (1945-1985) qui affectent un catholicisme français à son apogée, comprenant le « moment conciliaire » et le « moment 68 », grâce notamment à un renouvellement historiographique important qui a porté sur le renouveau théologique et militant, la mesure et l'interprétation de la pratique religieuse, l'impact de l'événement Vatican II, 1968 et ses diverses conséquences allant du gauchisme chrétien à l'émancipation des corps, la crise sacerdotale et liturgique, la dissidence intégriste.

Le dernier chapitre porte sur la nouvelle configuration historique du catholicisme français au sortir de la crise qui s'est étendue entre 1965 et 1985. Il s'agit de « la reconstruction d'une présence dans la société » (p. 280) dont il est difficile de cerner les événements décisifs. D'abord, le catholicisme a cessé d'être cette « fontaine du village » où l'on venait autrefois s'abreuver. Celui-ci n'a pas disparu mais changé de statut ; il s'est folklorisé et « patrimonialisé » pour apparaître en quelque sorte comme un « lieu de mémoire » nationale, par ses monuments notamment, à l'image de l'émotion suscitée par l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril 2019 qui ouvre l'introduction de ce livre. Le catholicisme français bascule vers un « répertoire de signes et de récits » que l'on réinvestit. De l'intérieur, se vit également une profonde « révolution silencieuse » dans les paroisses qui relève davantage du bricolage que d'une reconquête. Leurs territoires sont redécoupés et agrégés, détachés jusque dans la dénomination de leur lieu d'implantation géographique. Leur gestion est confiée à des prêtres modérateurs, appartenant pour nombre d'entre eux à la génération du pape Jean-Paul II qui a souhaité inaugurer une « nouvelle évangélisation ». Reste que ces prêtres sont de moins en moins nombreux et que les affaires courantes reviennent aux laïcs, à défaut de la présence d'un diacre en paroisse, et surtout aux femmes largement présentes dans les « métiers du religieux ». Le sentiment du « devenir minoritaire » s'accroît et conduit toute une frange du catholicisme vers une droite conservatrice, opposée à toute évolution sur les problématiques liées à la famille, le genre et l'intime. Un épilogue sur l'année 2019 achève le livre. Il fait écho à la gravité de la crise qui affecte le catholicisme en France, avec les dénonciations et les plaintes en justice contre les abus sexuels et la pédophilie dans l'Église. Elle remet ainsi le catholicisme à « sa juste place » dans la société française dont les lois et les règles l'emportent sur celles de l'institution.

D. Pelletier nous offre ici un livre important dans lequel il propose une lecture d'histoire du catholicisme en France sur deux siècles. Il resterait à considérer combien cette évolution a été singulière au regard des autres nations européennes, voire occidentales. La « crise catholique » a été le cœur de ses analyses et la France le principal terrain d'investigation. Mais cette crise n'est-elle pas aussi celle d'un vieil Occident chrétien, de sa civilisation et de son adaptation à une mondialisation où la prééminence s'est déplacée vers l'Empire du Milieu ? N'assisterait-on pas à la fin du

cycle qui affecte le catholicisme romain, celui qui a été pensé et défini à Trente au XVI^e siècle, qui a connu son apogée au XVIII^e siècle, son universalisme missionnaire au XIX^e siècle en même temps que l'« amorce de son ébranlement » (1997, p. 4) ? Il y a là moins disparition d'une croyance ou d'une religion que recomposition d'une confession dans un monde globalisé qui l'était déjà lors de son émergence. Ce livre éclaire d'un jour nouveau les apports historiographiques menés par une génération d'historiens du catholicisme contemporain qui a succédé à celle qui avait fait rayonner une « école française » à la fin du XX^e siècle. Il constitue une « pierre angulaire » de la nouvelle architecture de l'histoire du fait religieux en plein renouvellement.

Bruno DUMONS,
LARHRA-MSH Lyon-St-Étienne, CNRS

GUILLAUME CUCHET,

Faire de l'histoire religieuse

dans une société sortie de la religion,

Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020, 298 p.,

ISBN 979-1-03-510520-4

Ce livre très intéressant est l'édition revue d'un volume publié pour la première fois en 2013. Il se compose de trois parties. Dans la première, Guillaume Cuchet offre un tour d'horizon historiographique de la sous-discipline « histoire religieuse » depuis

la Seconde Guerre mondiale. Dans la deuxième, il retrace l'évolution de son propre travail d'historien, les problématiques de ses recherches et la manière dont elles ont émergé. Il consacre la troisième partie à un examen critique approfondi de l'œuvre de quelques historiens ou de certains débats historiographiques. Il s'intéresse ainsi à Jean Delumeau et en particulier sa « pastorale de la peur » ; au chanoine Fernand Boulard et ses travaux sur l'évolution de la pratique religieuse catholique ; à Claude Langlois et ses études sur sainte Thérèse de Lisieux ; à Michel de Certeau comme historien du mysticisme ; au romancier et essayiste Philippe Muray et son interprétation du XIX^e siècle ; enfin à Henri Marrou, lecteur de Raymond Aron. Parmi les thèmes abordés par le livre, nombreux sont ceux qui touchent à l'écriture de l'histoire en général : par exemple les « générations » d'historiens attirés par des problématiques et des approches similaires, les liens entre les convictions religieuses ou politiques des historiens et leur façon d'écrire l'histoire, ou le processus qui les conduit à élaborer de nouveaux questionnements scientifiques. L'auteur précise que sa propre méthode consiste à partir d'un problème contemporain et à remonter ensuite le temps pour en dénuder les racines historiques.

G. Cuchet est né en 1973. Selon lui, bien qu'il ait toujours ressenti de l'intérêt pour la religion, son éducation catholique ne l'a pas particulièrement marqué. Il fait partie de la première génération d'historiens de la religion née après Vatican II et les bouleversements qui ont eu lieu au sein de l'Église immédiatement après le concile. Tandis que la plupart de ses prédécesseurs ont traversé les crises de cette période et que leur œuvre a été fortement influencée par cette expérience, les historiens de la génération de G. Cuchet sont en mesure de poser un regard plus détaché sur la « rupture » des années 1965-1980 et la césure qu'elle marque entre une France modelée par le catholicisme et une France qui, actuellement, fait partie des pays les plus sécularisés au monde. Il semble bien que, au moins sur le court terme, l'histoire religieuse ait été l'un des grands blessés de cette rupture. L'auteur montre le contraste entre les années 1955-1995 et la situation actuelle. Lors de la première période, l'histoire religieuse, de l'ère des Réformes au XX^e siècle, faisait partie des secteurs les

plus florissants de l'historiographie française et se concentrait principalement sur le XIX^e siècle. Depuis les années 1990 au contraire, G. Cuchet constate un déclin très prononcé qui se traduit par le rétrécissement du nombre de postes d'enseignement consacrés à cette discipline ainsi que par l'espace qu'elle occupe dans les manuels généraux : dans l'un d'entre eux, publié dans les années 1970, la place de l'histoire religieuse est d'environ 20% ; dans un autre, sorti en 2010, elle s'est réduite à 1%. Si cette évolution est due en partie à l'intérêt très réduit que la société française en général accorde désormais à la religion, elle pourrait également tenir, selon l'auteur, à certaines modifications au sein de l'Église catholique. Il suggère en effet que le marché des livres d'histoire religieuse dans les années 1960 et 1970 était porté par un lectorat catholique laïque et cultivé suivant avec passion le concile et les débats qu'il suscitait et considérant qu'une relecture de l'histoire du catholicisme participait de l'*aggiornamento*. À l'opposé, le catholique cultivé d'aujourd'hui a tendance à être non seulement plus conservateur, mais aussi moins intéressé par l'histoire.

G. Cuchet se définit lui-même comme un historien des croyances dont le travail porte plus particulièrement sur les mutations du croyable. Il s'est d'abord penché sur le Second Empire qu'il voit comme une période clef de l'évolution religieuse, singulièrement en ce qui concerne les conjonctures du purgatoire : son importance dans l'enseignement catholique s'est rapidement accrue à partir des années 1850, a atteint un sommet pendant la Première Guerre mondiale, mais a rapidement décliné ensuite pour quasiment disparaître dans les années 1960. Ce travail l'a amené à découvrir le spiritisme, lui aussi en plein essor sous le Second Empire et considéré par la hiérarchie catholique comme un concurrent sérieux. Ses travaux les plus récents sont centrés sur la « rupture » des années 1960 et 1970. En reparcourant l'histoire religieuse de la France depuis la Révolution, il repère un *trend* de longue durée vers la sécularisation, mais scandé d'épisodes plus brefs de réactivation catholique – dont il note toutefois que, pour brefs qu'ils soient rétrospectivement, ils ont pu à l'échelle des individus modeler leur vie entière. Selon G. Cuchet, la rupture des années 1960 et 1970 marque véritablement le début d'une nouvelle ère et il relate à la fin du livre une visite dans une librairie parisienne dans laquelle l'espace consacré à la « Religion » est bien plus petit que celui attribué à la « Psychologie », où l'on trouve des choses comme « Comment être heureux », « Comment gérer vos névroses » et des récits d'expérience de mort imminente. Il en conclut que les historiens de la croyance doivent s'intéresser au fait qu'en dépit de la permanence de nombreux problèmes que se posent les humains, les façons d'essayer de les comprendre et de les maîtriser ont fondamentalement changé.

G. Cuchet pratique en douceur le débat scientifique. Il excelle à résumer l'argumentation d'autres historiens et à en signaler les éventuelles failles en évitant toute polémique. À propos des livres de Delumeau, par exemple, il note que leur popularité a tenu en partie à l'écho que plusieurs éléments de sa « pastorale de la peur » éveillaient chez certains lecteurs âgés – en partie aussi à leur articulation autour d'une thèse clairement exposée et qui, aux yeux de G. Cuchet, formait davantage une prémisse posée d'emblée qu'une conclusion atteinte à l'issue de la démonstration. Par ailleurs, là où Delumeau pensait que la prédication de l'enfer s'était avérée contre-productive et avait contribué à la déchristianisation, G. Cuchet suggère au contraire que c'est l'adoucissement de la doctrine catholique qui, combiné aux évolutions de la société, a sapé les fondements du haut niveau de conformité religieuse qui avait prévalu dans certaines régions françaises jusqu'aux années 1960. Dans le chapitre sur Boulard,

il se demande pourquoi l'expert incontesté des statistiques de la pratique catholique n'est pas parvenu à prédire son effondrement à la fin des années 1960.

L'ouvrage est consacré exclusivement à la France. Il est permis de se demander de quelle manière l'historiographie de la religion en France diffère de celles d'autres pays. La «rupture» des années 1960 et 1970 se retrouve dans la plus grande partie de l'Europe occidentale, mais l'influence qu'elle a exercée sur les historiens a été très variable, en fonction des différences de structures religieuses et de traditions historiographiques. En Grande-Bretagne, par exemple, un long passé de pluralisme religieux s'est traduit par l'existence d'historiens affiliés à de nombreuses dénominations religieuses différentes, mais aussi plus extérieurs à la religion. L'essor de l'histoire religieuse a démarré plus tard qu'en France – dans les années 1970 – et n'a jamais atteint les mêmes proportions, mais il a peut-être duré plus longtemps. Dans d'autres pays, l'intérêt pour l'histoire religieuse pourrait même avoir débuté plus tard encore : c'est en 2003 qu'un historien de la religion en Allemagne a identifié un *religious turn* dans l'historiographie de l'Europe contemporaine. On ne peut que souhaiter que l'excellent ouvrage de G. Cuchet suscite des vocations parmi les historiens d'autres pays et les pousse au même retour réflexif sur l'historiographie de la religion dans la modernité, ainsi qu'à s'interroger sur le rôle pionnier joué par les Français dans ce domaine.

Hugh McLEOD,

University of Birmingham

Traduit de l'anglais par Christophe Duhamelle

ANNE COVA, BRUNO DUMONS (ÉD.),

Femmes, genre et catholicisme.

Nouvelles recherches, nouveaux objets,

France, XIX^e-XX^e siècles,

Lyon, Chrétiens et sociétés, 2012, 208 p.,

ISBN 978-2-9537928-9-8

L'ouvrage est issu d'une journée d'études qui s'est tenue à l'ENS de Lyon en 2011. La riche introduction de Bruno Dumons en rappelle la finalité : faire un bilan des travaux qui se situent à la croisée de l'histoire religieuse et de l'histoire des femmes et du genre, depuis les travaux pionniers de C. Langlois et de

R. Gibson dans les années 1980. Si l'histoire religieuse a assez tôt intégré la question féminine, l'outil du genre comme «façon première de signifier des rapports de pouvoir» dans les relations hommes-femmes (J. Scott) lui semble encore assez étranger. Du côté de l'histoire des femmes et du genre, les deux numéros consacrés par la revue *CLIO* à la religion (1995 et 2002) paraissent attester d'une prise de conscience de l'importance de ce facteur dans la construction des rapports sociaux de sexe, mais une mutuelle ignorance semble demeurer. Cinq domaines ont ainsi été repérés comme étant des chantiers prometteurs pour ce dialogue historiographique : l'espace du politique, la spiritualité, les normes et pratiques de genre, le féminisme catholique, les missions. Les dix contributions ont le mérite de nuancer une vision hâtive qui considérerait le catholicisme et le féminisme comme deux antagonistes, pour dévoiler des stratégies et des lieux où les normes, sexuelles ou religieuses, se trouvent bouleversées. Le grand intérêt de l'ouvrage tient surtout à ce qu'il balait toutes les dimensions de la religion (normes, pratiques, croyances) et aux deux articles sur les religieuses et les missions qui élargissent les perspectives à des territoires lointains où les cadres du catholicisme français sont contraints de s'adapter.

La première partie de l'ouvrage revient d'abord sur l'«espace du politique» et fait entrer dans un espace intermédiaire, entre l'espace public (l'État) et l'espace

privé (la famille), dans lequel les femmes catholiques se sont largement impliquées et où elles ont pu se politiser bien avant l'acquisition des droits politiques (si l'on ne restreint pas l'activité politique à l'arène parlementaire). Là où l'histoire des femmes montre souvent les catholiques comme indifférentes à ces droits, celle de l'engagement des catholiques pour la promotion de lois sociales – dans le cadre de la Ligue sociale d'acheteurs (M.-E. Chessel) – et pour une autre République que la République jacobine et anticléricale en train de s'affermir à la fin du XIX^e siècle – pour ce qui est de la Ligue patriotique des Françaises (M. Della Sudda) – rappelle que les catholiques se sont bien engagées dans la vie politique républicaine et que leur engagement religieux a pu être un lieu d'apprentissage politique. Au sein de la Ligue sociale d'acheteurs (1902-1914), les femmes travaillent de pair avec des hommes en se saisissant de la consommation comme d'un levier pour agir dans l'espace public, là où le parti radical n'ouvre ses portes aux femmes qu'en 1924.

La deuxième partie, consacrée à la « spiritualité au féminin », nous fait entrer dans l'aspect de la religion sans doute le plus difficile à étudier pour l'historien, car relevant de l'intime. Deux moyens permettent de l'aborder : la direction de conscience, qui connaît un âge d'or entre 1850 et 1950 et voit un clerc entrer dans la relation intime et directe entre Dieu et un fidèle ; le domaine de l'édition, qui donne à voir, *via* les succès éditoriaux, les attentes spirituelles des fidèles. La direction de conscience étudiée par D.-M. Dauzet au travers du cas d'une mystique, sœur Sainte-Cécile Hébert (1869-1944), nous fait entrer dans une étude de genre à proprement parler : on y voit un clerc, homme formé en science théologique, « coacher » une femme, mystique, dont il se demande si elle n'est pas dépassée par sa sensibilité, au vu de ses extraordinaires expériences surnaturelles. C'est du moins la difficile tâche du clerc de savoir discerner, grâce à sa science, l'authenticité d'une expérience qu'il ne vit pas lui-même. Le succès du *Roman d'une sœur* de Pauline Craven (1866) témoigne par ailleurs de la recherche de nouveaux modèles de sainteté chez les fidèles catholiques, séduits par des modèles de femmes mariées, dévotes mais en même temps mondaines, qui partagent leur vie quotidienne dans le monde (C. E. Harrison). Ces femmes sont d'autant plus étonnantes qu'elles disposent d'une réelle subjectivité, forgeant leur moi dans l'écriture de leur vie spirituelle.

La troisième partie, « le genre en question », aborde plus directement la question du genre, au travers des pratiques charitables et de la liturgie. Ainsi, en dépit de l'image dominante de la femme d'œuvres, M. Brejon de Lavergnée montre que les « œuvres de charité » mobilisent au XIX^e siècle autant les hommes que les femmes. La philanthropie serait même un outil de reconquête masculine par l'Église, et l'on voit la charité s'organiser selon des normes de genre bien précises. Avec C. Béraud, sociologue, on est transporté sur des affaires plus récentes : la naissance du Comité de la jupe (2008) et l'exclusion de deux petites filles du service de l'autel (2009) font voir la liturgie comme une mise en scène où chaque sexe a sa place assignée et où l'autel, dont les femmes sont exclues, renforce la légitimité masculine, en dépit d'une féminisation massive des « permanents » de l'Église.

Dans la quatrième partie, consacrée au féminisme catholique, F. Rochefort et M. Dubesset reviennent sur la question d'un prétendu antiféminisme catholique. Si les catholiques, comme les protestants, ont d'abord eu une réaction de rejet face à un mouvement porté par le républicanisme laïque, dès le début du XX^e siècle – bien avant donc le concile Vatican II (1962-1965), trop souvent vu comme le moment d'ouverture de l'Église au monde moderne – une certaine curiosité naît pour le

féminisme dans la mouvance du catholicisme social, qui se penche sur les injustices de la société industrielle. L'abbé Jean Lagardère crée ainsi en 1903 une revue, *La Femme contemporaine*, pour « ne pas laisser le terrain » du féminisme aux incroyants et informer les femmes sur le mouvement naissant, sans pour autant s'engager en faveur de réformes concrètes. Ce serait plutôt dans l'après-concile Vatican II et à la suite de la « révolution » de 1968 que l'on pourrait parler de la naissance d'un véritable « féminisme catholique », qui se signifierait par le développement d'un discours critique et la volonté de réformes à l'intérieur de l'institution : l'association Femmes et Hommes en Église, groupe mixte, cherche à y faire respecter le principe évangélique de l'égalité et porte les revendications féministes au sein de l'Église, par la demande d'accès aux ministères ordonnés notamment.

La dernière partie de l'ouvrage aborde la place des religieuses dans les missions et apporte une vraie richesse à l'étude car, dans ces terres lointaines où des Françaises contribuent à l'œuvre de civilisation, les normes catholiques comme les normes de genre se trouvent bouleversées. On découvre ainsi la vie d'Anna du Rousier (1806-1880), religieuse du Sacré-Cœur qui a vécu sur trois continents et a occupé des postes à responsabilité hors du commun (A. de La Taille). Invitée au Chili pour y fonder un pensionnat, elle répond à un réel besoin de la société chilienne pour l'éducation des filles et exporte un modèle « à la française », fort apprécié des familles de l'élite. On y suit aussi des religieuses françaises parties soigner ou enseigner dans les terres de mission et prenant parfois une part du pouvoir sacramentel des clercs ordonnés (S. A. Curtis). Dans des régions où l'évangélisation officielle est interdite ou découragée (Chine, Algérie, Empire ottoman...), elles sont les seules à pouvoir entrer en relation avec des populations désireuses de soins. Face à des enfants abandonnés ou mourants, elles se livrent alors à des baptêmes clandestins (l'Église catholique autorisant le baptême d'enfants de moins de sept ans sans consentement des parents en cas de danger mortel). Si leur œuvre n'a sans doute pas laissé de trace – les enfants baptisés n'ayant pas survécu pour donner naissance à des familles chrétiennes –, ces religieuses démontrent la caducité des normes aux marges du catholicisme. En terre de mission, la subversion des normes est double : non seulement la religieuse bénéficie d'une indépendance que n'a pas la femme mariée au XIX^e siècle, mais elle accède en plus à un certain pouvoir sacramentel d'ordinaire réservé aux prêtres.

Clarisse TESSON
Université Paris-Est-Créteil

CAROLINE MULLER,

Au plus près des âmes et des corps.

Une histoire intime des catholiques au XIX^e siècle,

Paris, Presses universitaires de France, 2019, 365 p.,

ISBN 978-2-13-080919-7

Dans cette « histoire intime des catholiques », Caroline Muller nous propose des aperçus inattendus sur le rôle de la foi dans la vie des élites françaises au XIX^e siècle. Des personnes connues pour leur retenue s'épanchèrent dans

leur correspondance avec les directeurs de conscience, prêtres qui les aidèrent à vivre en bons chrétiens et à cheminer vers le salut. Cette nouvelle perspective sur l'histoire du catholicisme nous invite à sonder l'« histoire de l'épaisseur des secrets » (p. 18) et nous livre ainsi une approche inédite sur la religion et le genre, la formation du moi et la vie en couple. Le corpus de C. Muller est remarquable : les correspondances entre directeurs et dirigés des années 1840 à la fin du siècle. Bien que l'autrice ne

dispose en général que des lettres d'un seul des deux correspondants, ces échanges font vivre tout un milieu dévot, souvent de l'aristocratie ou de la bourgeoisie ambitieuse, anxieux de maintenir l'équilibre entre l'individu, la famille et la société.

L'introduction nous initie à une pratique étrangère à nos sensibilités contemporaines bien qu'elle ne soit pas si éloignée dans le temps. Comment choisir son directeur de conscience ? Par quelles formules s'adresser à lui ? À quel rythme écrire ? Les réponses à ces questions étaient évidentes pour les gens du dernier XIX^e siècle : il y avait des ordres religieux spécialisés dans la direction et des conventions, voire des manuels, pour sa pratique. Mais les documents sur lesquels se construit ce livre ne sont pas pour autant le résultat du bon fonctionnement de la direction de conscience mais plutôt de son dysfonctionnement. Selon la règle établie, la direction doit avoir lieu de vive voix, directeurs et dirigés.e.s pourtant confient leurs pensées et donnent leurs conseils par l'écrit, cela pour notre plus grand profit.

Dans les chapitres qui suivent, C. Muller nous présente la société catholique telle qu'elle apparaît à travers ces correspondances de direction. Puisqu'il s'agit surtout de dirigées, la femme catholique et son rôle familial sont au cœur du livre. La dirigée acceptait la « mission » (p. 54) de convertir ses proches, mari et enfants, et elle cherchait auprès de son directeur des conseils pour son rôle dans cette « bataille des âmes » (p. 54). Ce devoir féminin s'inscrit dans une « spiritualité de combat » dont le champ de bataille est le monde (p. 52) ; selon la formule évangélique, le chrétien doit « être dans le monde mais non pas du monde » (p. 66). Mais la mondanité n'était pas pour rien dans la direction de conscience. Pratique d'origine aristocratique, la direction comporte des avantages sociaux à la fois pour le directeur et pour ses dirigés.e.s : le prêtre qui dîne à la maison, qui oriente les dons charitables de la famille, augmente la réputation de celle-ci et bénéficie lui-même de cette intégration dans la bonne société. En fait, les préventions de Jules Michelet exprimées dans *Le Prêtre, la femme, et la famille* se sont réalisées, et le directeur de conscience participait aux grandes décisions familiales sur l'éducation des enfants, sur les choix au moment des projets de mariage, etc. Mais C. Muller nous fait comprendre les avantages, surtout pour les femmes mariées, de ces relations à trois tant dénoncées par les anticléricaux. Comme le craignait Michelet, le directeur était un tiers parti dans les problèmes du couple : les adultères, les difficultés sexuelles et la violence conjugale étaient passées sous silence devant le monde mais s'exprimaient dans la correspondance de direction. Le directeur défendait avant tout les liens sacrés du mariage, non pas les droits des femmes, mais cette direction offrait aux angoisses féminines un débouché précieux. La présence d'un arbitre, même quand ses conclusions étaient déterminées d'avance, rendait la vie de famille moins confinée pour ces dirigées, souvent étroitement serrées dans ses limites.

La direction de conscience ne portait pas seulement sur la vie de famille ; ces lettres témoignent aussi de la formation de la subjectivité féminine et masculine. La direction et ses pratiques auxiliaires telles que la charité ou la méditation devenaient une sorte de « chambre à elle » pour de nombreuses femmes. Pour certaines, la discipline de l'écriture, entamée ainsi, menait au travail de secrétaire ou de traductrice, et les dirigées deviennent parfois les « petites mains d'aventures éditoriales » (p. 234) du directeur. Certaines autres ont réalisé des ambitions intellectuelles pour leur propre compte. La piété sentimentale – soi-disant plus féminine – est notamment absente de ces efforts dans lesquels les directeurs recommandaient une dévotion « virile » où la volonté l'emportait sur l'émotion.

Un dernier chapitre porte sur les hommes dirigés – minoritaires dans les sources de l'autrice, mais pas pour autant sans intérêt. La direction de conscience nous permet de voir une sorte de division du travail spirituel dans la famille où les hommes font preuve de leur croyance au moyen de gestes publics : le financement de la charité, la participation aux associations, bref, dans l'accomplissement de devoirs sociaux. Les hommes qui désiraient plus dérangeaient leur entourage, et même les dévotes se méfiaient des hommes qui recherchaient une pratique religieuse plus rigoureuse, plus profonde, et par conséquent, plus féminine ou plus ecclésiastique. Le « catholicisme au masculin » avait donc la capacité de dérouter même les croyants qui s'attendaient à une distinction stricte entre le comportement des hommes, déjà mariés ou non, d'un côté et celui des prêtres de l'autre.

De longs extraits des lettres de direction sont l'un des plaisirs que ce livre nous offre. Bien que les dirigées s'exprimassent souvent en euphémismes, la présentation de C. Muller nous permet de reconnaître que leurs désirs et leurs peines étaient écrits avec une franchise étonnante. La maîtrise de l'historiographie et l'analyse de l'autrice sont pénétrantes, mais elle sait aussi quand et comment se retirer pour laisser la parole à ses sujets. Les lecteurs ont parfois l'impression d'écouter aux portes, d'entendre et découvrir des secrets de familles. La force et la liberté de ces témoignages font de la direction de conscience, à cette époque préfreudienne, l'ancêtre de la psychothérapie, comme l'affirme C. Muller. C'était une « technologie de soi » qui sera familière aux adeptes du coaching personnel. Mais ce n'est pas là toute son importance, la direction de conscience avait aussi sa spécificité religieuse : c'était au fond une pratique anti-individualiste, davantage un moyen de dompter le moi que de le faire éclore. La subjectivité trouvée par les personnes – surtout les femmes – qui se soumirent à la direction était réglée, disciplinée, sans être pour autant stéréotypée ou indifférenciée des autres. Trouver un moyen d'accès à la subjectivité féminine est un des grands défis de l'histoire des femmes, et C. Muller y réussit pleinement dans ce livre.

Carol E. HARRISON,
University of South Carolina

SYLVIE STEINBERG (ÉD.),
Une Histoire des sexualités,
Paris, PUF, 2018, 520 p.,
ISBN 978-2-13-072 979-2

Cette « histoire des sexualités » est un ouvrage adapté d'une série d'émissions radiophoniques proposées par Sylvie Steinberg, C. Bard, S. Boehringer, G. Houbre et D. Lett. Suivant un fil chronologique, les autrices présentent les savoirs disponibles sur les sexualités des sociétés anciennes (Grèce, Rome) jusqu'à nos jours, tout en étant attentives à en restituer les conditions de production et les points de bascule historiographiques.

L'ouvrage retrace la naissance de l'idée même de la « sexualité » comme aspect de la vie intime d'un individu, lieu de pouvoir ou encore d'identité. Dans les « mondes d'avant la sexualité » que constituent les sociétés anciennes (S. Boehringer), tout « acte sexuel était mis en lien avec la personne, avec son statut, et selon des critères sociaux » (p. 30). C'est le statut social qui donne son sens à l'acte sexuel dans une lecture qui laisse peu de place à la dialectique « hommes/femmes » : le sexe du partenaire n'est pas un critère suffisant pour définir une relation érotique. L'acte sexuel n'est observé et condamné que lorsqu'il risque de rompre la « concorde sociale » en signalant un citoyen qui ne se maîtrise pas suffisamment. À l'époque médiévale (D. Lett), il n'existe pas non plus de pensée de l'« identité sexuelle » : la sodomie est un acte et non le signe d'une

orientation sexuelle. C'est la question de l'honneur qui régit le regard qui est porté sur les actes sexuels légitimes ou illégitimes. Un « art érotique » émerge cependant dans le discours médical, au moment où l'Église catholique s'attache à définir précisément les conduites sexuelles contre-naturelles (Concile du Latran, 1179) en élaborant un lien de plus en plus serré entre péché et sexualité. S'il n'existe toujours pas de mot pour désigner la « sexualité » fin XVII^e siècle, les médecins s'intéressent de plus en plus près à la question des conduites sexuelles et naturalisent les normes de l'Église. C'est bien le XIX^e siècle (G. Houbre) qui donne au concept de « sexualité » un nouveau vocabulaire : le terme naît sous la plume de Virey en 1800. C'est ensuite le mot « perversion » qui apparaît (1849), puis celui d'« homosexuel » dans les années 1868-1869. Les médecins s'attachent à distinguer le normal du pathologique et l'activité sexuelle renvoie désormais à l'identité de l'individu, à son histoire qui définit son « orientation » sexuelle. Cette classification des sexualités fait émerger des savoirs qui consacrent la sexualité conjugale hétérosexuelle et pathologisent tout ce qui ne l'intègre pas, y compris la masturbation.

L'intérêt pour les questions de vie privée puis pour l'histoire des femmes a joué un rôle important dans le développement du champ des études historiques sur les sexualités. L'historicisation des sexualités va de pair avec l'observation des rapports de force et des formes de la domination masculine dans des sociétés « d'avant le consentement ». À l'époque médiévale, la reconnaissance du viol dépend étroitement du statut de la victime et de son lien à un mari ou une famille. La notion de consentement est toujours absente des sources pour l'époque moderne : « le viol apparaît avant tout comme un crime contre l'honneur des vierges, une atteinte à leur valeur morale et d'échange sur le marché matrimonial » (p. 193). L'extrême violence de seigneurs prédateurs sexuels (Sade, Fronsac) suscite cependant le scandale public. En 1810, le Code pénal désigne par la formule d'« attentat aux mœurs » l'ensemble des atteintes sexuelles mais aussi l'adultère ou la bigamie. Si le viol est de plus en plus réprimé, obtenir réparation reste un parcours du combattant pour les victimes qui sont stigmatisées. C'est finalement en 1980 que le viol est criminalisé.

Visibilisant les situations économiques des femmes, l'histoire des femmes a aussi permis d'étudier les prostitutions présentes dans toutes les sociétés, mettant en évidence des regards variables qui se traduisent par la tolérance, la répression ou la réglementation. Jusqu'au XV^e siècle, « les métiers du sexe sont, sous certaines conditions, admis et intégrés à la société » (p. 153) avant la répression mise en place sous la Réforme et la mobilisation autour du « redressement » moral des prostituées. Cette question du contrôle de la prostitution resurgit à la Révolution française et suscite une réglementation nouvelle, « prostituées encartées » ou « clandestines ». Dans le contrôle du corps de ces femmes se joue un contrôle sanitaire et politique : leur surveillance permet de protéger un ordre social jugé menacé. Ces controverses autour du contrôle du corps des femmes concernent également les liens entre sexualité, procréation, fécondité et plaisir. L'époque des Lumières est le théâtre d'un changement majeur (S. Steinberg) : « la possibilité concrète et mentale de dissocier procréation et désir sexuel » (p. 222) qui se traduit par des pratiques nouvelles de contrôle de la fécondité tout au long du XVIII^e siècle. À rebours de cette tendance, le XIX^e siècle est celui de la consécration de la sexualité strictement procréatrice, conjugale et hétérosexuelle, soutenue par la multiplication des traités de vulgarisation qui définissent jusqu'aux justes positions à adopter. Bien souvent laissées dans l'ignorance des réalités physiologiques du mariage – bien plus qu'au XVIII^e siècle – l'entrée dans la sexualité des jeunes femmes constitue fréquemment une expérience violente. Cette situation fait naître des critiques du « viol

légal) (Balzac) et une préoccupation au sujet de l'éducation sentimentale et sexuelle des filles à la fin du XIX^e siècle. L'histoire des sexualités s'écrit ainsi en observant de près les rapports de pouvoir dans les pratiques et dans l'accès à la connaissance.

Les autrices soulignent cependant qu'une narration linéaire ne rendrait pas justice aux objets auxquels s'intéresse l'histoire des sexualités. Les mouvements militant pour la maîtrise de la fécondité existent depuis la fin du XIX^e siècle mais leur dynamique a été freinée par le contexte nataliste de l'entre-deux-guerres qui a vu se durcir la législation antiavortement (C. Bard). La répression de l'avortement est ainsi bien plus dure dans les années 1920 qu'auparavant. La structuration des mouvements féministes des années 1960 permet d'ouvrir le débat, rendu plus large par la publication du manifeste des femmes (*L'Obs*, 1971). Sur fond d'oppositions virulentes, la loi de dépenalisation est portée par Simone Veil (1975). Il faut néanmoins prendre garde de faire de mai 1968 une «année zéro» : la question sexuelle se politise dès les années 1960 et des évolutions dans les mœurs se manifestent bien avant (A.-M. Sohn). Il n'est d'ailleurs pas certain que parler de «révolution sexuelle» soit pertinent parce que les transformations, loin de se réduire aux repères juridiques, sont le fruit de processus longs d'inflexion des mentalités. Le récit de la «libération sexuelle» pose lui aussi problème car il occulte la dynamique de remplacement de normes par d'autres : A.-L. Rebreynd montre que les femmes s'interrogent désormais sur leur «normalité sexuelle». Si la maîtrise de la fécondité, la remise en cause de la domination masculine et la dépathologisation de l'homosexualité constituent bien une révolution anthropologique, il reste que «la sexualité est toujours construite par des contrôles, hier externes aux individus, aujourd'hui internes, par un accroissement des exigences sociales» (p. 469). Par ailleurs, l'idée de «révolution sexuelle» ne rend pas justice à l'hétérogénéité des situations. Cette question est posée à partir de 1971 en France par le Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR) puis par les Gouines rouges, qui créent leur propre groupe. Ces mouvements obtiennent la déclassification de l'homosexualité comme maladie mentale en France en 1981. La «révolution» n'a pas concerné toutes les sexualités de la même façon, en témoigne le stigmate et le tabou qui ont lourdement pesé dans l'histoire de la lutte contre le VIH-Sida. L'ouverture de droits pour les personnes homosexuelles continue à susciter son lot d'oppositions à chaque débat public.

L'absence de prise en compte de l'expérience des femmes non-blanches est dénoncée par des féministes qui, telle Françoise Vergès, considèrent que la «révolution sexuelle» a été portée par des groupes inconscients et/ou complices passifs de politiques racistes (avortements forcés des femmes de la Réunion). L'afro féminisme souligne que les problématiques des femmes racisées sont ignorées par les mouvements féministes, par exemple la fétichisation et l'exotisation des corps des femmes non-blanches, qui croisent genre, sexualité et racisme. Au total, «l'histoire des sexualités s'écrit aussi aujourd'hui avec les mots du politique. Hiérarchie, domination, discrimination, inégalité et égalité, liberté, libération, révolution, utopie, démocratie», écrit S. Steinberg (p. 13). Cet ouvrage propose une excellente synthèse pour qui voudrait découvrir les savoirs et démarches en histoire des sexualités ou même retrouver une vue d'ensemble dans un paysage historiographique foisonnant. Certaines pistes sont peu développées : l'histoire des masculinités ou encore l'histoire des sexualités en contexte colonial. On ne peut cependant véritablement en faire le reproche aux autrices tant le pari de la synthèse nuancée et réflexive est réussi.

LUC CAPDEVILA,

Femmes, armée et éducation dans la Guerre d'Algérie. L'expérience du service de formation des jeunes en Algérie,

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017,
234 p., ISBN 978-2-7535-5911-0

Drôle de guerre? Voici un livre consacré à la guerre d'Algérie qui, lorsque l'on compulse la trentaine de photographies illustrant le texte, ne présente que des sourires. Cette représentation étonnante d'un conflit «sale» s'explique tant par le choix de l'aborder à travers le prisme d'une institution hybride que par le parti pris d'un travail de recherche et d'écriture lui-même hybride. En effet, Luc Capdevila retrace ici l'histoire du Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA) créé le 1^{er} décembre 1958 et liquidé le 30 juin 1962, ancêtre des «unités de missions féminines» chargées de construire, dans le cadre de l'OTAN, le contact avec des civils sur un théâtre d'opérations donné. S'inscrivant dans un champ historiographique fourni, celui de femmes engagées du côté de l'armée française lors de la guerre d'indépendance (D. Sambron, N. Mac-Master, É. Jauneau souvent cités, R. Seferdjely, T. Peterson non référencés), il en constitue le point d'orgue en montrant comment cette institution jusqu'ici méconnue vient prolonger et coordonner tout un semis d'initiatives créées auparavant en direction de la jeunesse algérienne: les centres sociaux éducatifs (CSE) chargés notamment de résorber l'analphabétisme (91% de «Français musulmans» toujours analphabètes en 1954); les équipes médico-sociales itinérantes (EMSI) et les adjointes sociales sanitaires rurales auxiliaires (ASSRA); l'association pour la formation de la jeunesse (AFJ) pilotée par les épouses des généraux Salan et Massu et orientée vers la jeunesse abandonnée; les Foyers sportifs dont le rôle est d'inculquer une instruction civique (française) grâce au sport; les «jeunes bâtisseurs de l'Algérie française» servant à occuper les jeunes inemployés. Proposé par Salan, concrétisé par le colonel André Griubius, le SFJA vise à superviser l'ensemble des activités de la jeunesse algérienne dans le cadre d'une guerre contre-insurrectionnelle: il s'agit de gagner les cœurs et les esprits de la population civile pour l'empêcher de rejoindre le Front de libération nationale (FLN). Le plan est massif: budget considérable, essaimage de toute une «architecture de la contre-révolution» (S. Henni), édification de deux centres de formation de moniteurs (le centre d'«entraînement» pour les hommes à Isoire, le centre d'«enseignement» pour les femmes à Nantes), recrutement de 400 monitrices, détachement de 3000 militaires et de 500 officiers ou sous-officiers hors-cadre, scolarisation de 95000 jeunes dès mars 1960. Structure hybride dans sa conception (impulsée par des militaires, elle est placée sous l'autorité du gouvernement général algérien) comme dans son organisation (les monitrices sont des civiles encadrées par des militaires), le SFJA a œuvré sur une double strate: en surface, il dispense une éducation de base et une préformation professionnelle; en profondeur, il inculque des valeurs patriotiques françaises (notamment à travers la langue). Cette double facette explique la politique du sourire que l'on retrouve sur les photos.

Mais les sourires s'expliquent aussi par la méthode de recherche déployée par l'historien, qualifiée ici de «recherche collaborative» (p. 16) et là de «sociologie compréhensive» (p. 68). C'est que le sujet lui-même a été impulsé par l'Association nationale du SFJA, créée en 2009 par une ancienne monitrice fraîchement pourvue d'une carte d'ancienne combattante: la démarche a consisté à associer systématiquement la mémoire et l'histoire, depuis la collecte de sources privées jusqu'à la relecture du manuscrit, en passant par une enquête orale menée en binôme. Cette

combinaison favorise un surgissement de connaissances, les archives publiques de cette structure hybride étant tout à la fois dispersées et lacunaires. Elle permet de plonger dans le quotidien des centres de formations, de comprendre les motivations et le ressenti des monitrices. Toutefois, si L. Capdevila avance en historien rigoureux et affirme ne pas avoir travaillé sous « surveillance » (p. 17), la vision de la guerre est quelque peu édulcorée. Or, une triple violence (sociale, culturelle, politique) est imposée aux jeunes algériens, que l'on comprend à demi-mot. Si les monitrices s'engagent essentiellement pour des raisons de mobilité sociale et d'émancipation, elles œuvrent pour le maintien de l'Algérie française. Civiles, allant jusqu'à dire « on était innocentes » (p. 152), elles sont accompagnées par des militaires lors de leurs tournées dans les douars et sont surveillées par le V^e Bureau (action psychologique). Certes, elles recrutent des « volontaires », mais doivent redoubler d'effort pour obtenir l'accord d'un père ou d'un frère. Elles pensent favoriser un rapprochement interculturel (leur bulletin de liaison s'intitule *Marie-Khedidja*), mais l'asymétrie est réelle puisqu'elles diffusent le modèle de « la » femme française dite évoluée. Et si le SFJA, né dans l'urgence et l'optique de la « pacification », se greffe sur le plan de Constantine chargé de promouvoir le développement économique et social de l'Algérie, on n'oubliera pas que ce plan est une arme de guerre et que le « développement » recouvre une volonté de rattacher l'Algérie à un essor tout occidental. Finalement, les sourires sincères des monitrices masquent mal le rictus de l'idéologie déployée par la France tant pour maintenir l'Algérie française que pour prévoir une coopération orientée et intéressée après l'indépendance.

Dès lors, si ce livre apporte un complément de connaissances précieux, si l'historien fait preuve de délicatesse pour ne pas heurter les témoins rencontrés, d'autres voix mériteraient d'être mises en balance. Une monitrice se demande « ce qu'ils sont devenus ces petits » (p. 170). Il serait bien d'écrire, dans le sillage de cette étude, une histoire en miroir, faite de l'expérience des jeunes scolarisés. Il y a fort à parier que les visages n'auraient plus ces sourires convenus. Les foyers n'ont-ils pas été désertés dès le cessez-le-feu ?

Marc ANDRÉ,
GRHIS, Université de Rouen-Normandie

JOSHUA COLE,
*Lethal Provocation. The Constantine Murders
and the Politics of French Algeria,*
Ithaca, Cornell University Press, 2019, 317 p.,
ISBN 978-1-5017-3941-5

Professeur d'histoire à l'université du Michigan, Joshua Cole se définit comme un spécialiste de l'histoire sociale et culturelle de la France aux XIX^e et XX^e siècles. Appréhendant l'histoire de l'Empire et des colonies françaises de ce point de vue,

il parvient à livrer une interprétation nouvelle de ce qu'il appelle les « meurtres de Constantine » : trois jours d'« émeutes », pour reprendre un terme qu'il privilégie également, du 3 au 5 août 1934, au cours desquelles des « musulmans » ont tué vingt-huit « juifs ». Les guillemets s'imposent car l'auteur répugne à nommer d'emblée comme tels les deux groupes d'acteurs concernés, même si leur appartenance à ces deux grandes catégories de la société coloniale algérienne ne fait pas de doute. J. Cole préfère insister, en introduction, sur le fait que tous étaient juridiquement français, bien que de statuts différents et inégaux. Ce choix sémantique sert à conforter sa thèse : ces « meurtres » et « émeutes » sont à interpréter en fonction de la politique coloniale française en Algérie,

et plus particulièrement en fonction des réformes mises en œuvre depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En effet, l'historiographie, qui n'est pas mince sur ces événements et que l'auteur maîtrise parfaitement, a privilégié une analyse du point de vue des relations entre juifs et musulmans, en s'interrogeant sur ce que ces violences représentent au regard de la longue durée. En forçant un peu le trait, l'historiographie y voit soit l'acmé de relations anciennement inégalitaires et potentiellement tendues voire conflictuelles (et ce, avant même la conquête française), soit, au contraire, une rupture sous l'effet de la colonisation qui a séparé et opposé deux groupes socio-ethniques ayant auparavant pacifiquement cohabité. Évidemment en partie anachronique car orientée par l'actualité de la question israélo-palestinienne, cette interrogation est néanmoins légitime au regard de la situation en Palestine en 1934, six ans après les massacres qui y ont eu lieu et ensanglanté tant les juifs que les Palestiniens. J. Cole dément l'idée que les « meurtres de Constantine » leur soient liés, même si ces massacres ont eu des répercussions à Constantine, avec une multiplication d'« agressions » et d'« incidents » entre juifs et musulmans, entre 1928 et 1930 (p. 86 *sq.*). Cette histoire « n'est pas l'histoire du nationalisme arabe ou algérien, ni du panislamisme ou du sionisme en Afrique du Nord », prévient l'auteur dès la page 4 ; elle est une histoire « française » qui a ensuite été construite comme une histoire « algérienne » (p. 8). Si elle déconcerte au début de l'ouvrage, la thèse s'avère *in fine* solidement argumentée.

La démonstration de J. Cole repose d'abord sur une histoire locale. Les deux premières parties du livre (qui en représentent pratiquement le tiers, en longueur) reviennent sur la politique française en Algérie et plus particulièrement sur la façon dont la colonisation a organisé les « Européens », les « Indigènes » (*Native*, dit l'auteur) et les juifs en trois groupes inégaux. Cette longue présentation n'est pas la plus neuve pour les lecteurs familiers de cette histoire mais elle est indispensable aux autres. Surtout, dans ces deux parties, J. Cole pratique un jeu d'échelles constant lui permettant de reconstituer, concrètement et précisément, la situation à Constantine, cette ville de l'intérieur moins marquée que les grandes agglomérations littorales par la présence française : les habitants sont musulmans pour une bonne moitié d'entre eux, européens pour un tiers environ et juifs pour le reste (p. 34). La colonisation a eu pour effet d'homogénéiser et de paupériser massivement les « Indigènes » tandis qu'elle a consacré la suprématie des « Européens ». Les juifs, quant à eux, ont connu une relative ascension sociale se traduisant par une ascension résidentielle, de leurs quartiers anciens vers de nouveaux HBM. Ainsi, l'analyse des relations entre les trois groupes doit inclure une dimension socio-économique et une dimension spatiale. De là naît la seule frustration que suscite la lecture de l'ouvrage : l'histoire économique et sociale est peu mobilisée par l'auteur qui développe longuement, en revanche, l'histoire politique. À sa décharge, les sources les plus accessibles ne se prêtent pas à l'écriture d'une histoire économique et sociale précise et fouillée. Au contraire les sources abondent en matière politique, qu'il s'agisse de la presse ou des rapports des services de police, que J. Cole a abondamment consultés.

L'auteur démontre que les réformes consécutives à la Première Guerre mondiale ont modifié les rapports de force entre les trois groupes. En 1919, la loi Jonnart a étendu les droits politiques des musulmans de telle sorte que, tout en restant infériorisés, ces derniers ont été dotés d'une frange représentative, formée d'élus locaux. Organisés au sein d'une Fédération, ils sont incarnés, à Constantine, par Mohammed Salah Bendjelloul, acteur central dans cette histoire. Chez les Européens domine Émile

Morinaud, plusieurs fois député et maire de la ville. D'abord antisémite, Morinaud cherche à se concilier l'électorat juif en vue de conserver sa suprématie dans cette partie qui se joue à trois. Cette logique implique également d'opposer juifs et musulmans. J. Cole insiste sur la stratégie de l'extrême droite européenne, bien plus forte en Algérie qu'en métropole, consistant à encourager l'antisémitisme musulman. Il détaille tout particulièrement l'histoire des Croix de Feu et cite quantité de documents en ce sens, tout autant articles de presse que tracts et slogans.

Outre cette histoire de la vie politique et de ses reconfigurations sous l'effet des réformes, l'argumentation de J. Cole repose sur un acteur dont il tente de reconstituer au mieux la biographie : Mohamed el-Maadi. S'il mentionne l'existence de ce sulfureux personnage dès l'introduction, il ne le présente que tardivement. Auparavant, dans la troisième partie du livre, il prend soin de relater les événements par le menu, au moyen des sources policières qu'il recoupe et soumet à une critique incisive. C'est que J. Cole n'entend pas céder à la tentation de l'histoire-complot, pas plus qu'il ne veut écrire une histoire systématique dans laquelle les configurations politiques auraient d'elles-mêmes entraîné ces violences, sans autre voie possible. Cette ligne guide la quatrième partie, dans laquelle il revient sur les convergences entre extrême droite européenne et antisémitisme musulman avant de révéler, dans le chapitre 13, crucial, le rôle joué par el-Maadi dans le déroulement des trois jours d'émeutes. Pour synthétiser et sans déflorer le contenu du chapitre – car la lecture du livre suit une sorte de dramaturgie à cet égard – el-Maadi, engagé dans l'armée française, est par ailleurs un militant actif de l'extrême droite française. J. Cole clôt son ouvrage par les enquêtes et procès qui ont suivi cet été funeste. Ainsi décortique-t-il la manière dont cette histoire a été construite en une histoire « algérienne ». L'auteur choisit cependant, pour finir, d'insister sur ce qui est effectivement l'apport notable de son livre à l'historiographie : la dimension « cachée » (p. 247) de ces événements relative à l'implication d'el-Maadi dans leur déroulement, au-delà de la dimension la plus connue et évidente que constituent les relations entre juifs et musulmans dans cette Algérie-là.

Sylvie THÉNAULT,
CNRS, Centre d'histoire sociale des mondes contemporains

YVES DENÉCHÈRE, PATRICE MARCILLOUX (ÉD.),

*Le Centre international de l'enfance
(1949-1997). Des archives à l'histoire,*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016,
204 p., ISBN 978-2-7535-4868-8

Vingt ans après la disparition du Centre international de l'enfance (CIE, 1949-1997), cette œuvre collective éditée par l'historien Yves Denéchère et l'archiviste Patrice Marcilloux propose de mettre en lumière l'importance de cette institution

du point de vue de l'histoire de la cause de l'enfance et de l'histoire de la pédiatrie dans les pays du sud. En parallèle, cet ouvrage nous fait découvrir le patrimoine documentaire conservé à la Bibliothèque universitaire d'Angers (en particulier le fonds CIDEF qui regroupe les archives du CIE, de l'Institut de l'enfance et de la famille et du Centre international de l'enfance et de la famille).

Cette double orientation est à l'origine d'un projet éditorial singulier. En réunissant témoins, archivistes et historiens, cette étude offre un matériel riche et varié. À la croisée des chemins d'une institution dont la mémoire devient progressivement un matériau de recherche pour les historiens, le recueil est issu d'une journée d'étude organisée en juin 2014. Composé en trois parties (Matériaux ; Formation et Recherche ; L'Afrique,

terrain privilégié), cet ouvrage représente l'une des vitrines des travaux menés par le réseau de recherche « Enjeu2T » piloté par l'université d'Angers (Centre de recherches historiques de l'Ouest) dont les travaux sont consacrés à l'enfance et à la jeunesse. Ce travail collectif révèle également les résultats de l'excellente synergie développée entre les chercheurs, les archivistes, les bibliothécaires et les étudiants de cette université. Ainsi, dans sa première partie, le livre propose l'édition d'une série de documents inédits (correspondances diplomatiques, télégrammes, notes, etc.) sur la genèse du CIE depuis les premières initiatives sur la scène diplomatique jusqu'à la nomination du premier conseil d'administration (1947-1949). Le texte inclut également le témoignage parfois nostalgique de certaines figures de l'institution (Michel Manciaux, directeur général de 1974 à 1983 ; Michel Péchevis, médecin nutritionniste et formateur ; Nicole Guérin, cheffe des maladies transmissibles et des vaccinations de 1986 à 1997), ainsi qu'une présentation biographique du père fondateur de l'institution, le grand pédiatre Robert Debré (1882-1978), écrite par son petit-fils, le médecin et auteur Patrice Debré.

Cet ouvrage a le mérite de ne pas se limiter à un récit institutionnel et commémoratif. Le CIE constitue effectivement un observatoire privilégié pour enrichir les études menées sur l'histoire de l'enfance, de la pédiatrie et de l'humanitaire. Fondé en 1947 à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le CIE s'impose durant plusieurs décennies comme une institution de référence pour la recherche (études de terrain, colloques), la formation sanitaire et sociale, mais aussi comme un centre de ressources concernant les politiques de santé publique destinées en particulier à l'enfance africaine. Cette institution cristallise de nombreux enjeux, car le développement de son activité s'inscrit dans une période de transition postcoloniale, entre le paternalisme de la pédiatrie sociale et les politiques de santé publique développées par les organisations internationales (en particulier le Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé).

Financé à l'origine conjointement par l'Unicef et l'État français, le CIE constitue à la fois un instrument au service de la diplomatie française, en particulier dans les États de l'Union africaine, et un relais de compétences transnationales pour la pédiatrie internationale, en particulier par l'intermédiaire de son cours annuel en pédiatrie sociale et de la revue *L'enfant en milieu tropical*. Sans répondre aux nombreuses questions posées par l'impact des indépendances africaines sur l'intervention française et internationale sur le terrain de la pédiatrie, cet ouvrage apporte des éléments de réflexion et du matériel documentaire très précieux pour aborder une histoire de la médecine postcoloniale et de l'humanitaire à partir du point de vue essentiel des acteurs, des échanges transnationaux, des modèles et des terrains d'action.

Sébastien FARRÉ,
Maison de l'histoire, Université de Genève

MARIE-LUCE DESGRANDCHAMPS,
L'Humanitaire en guerre civile.

La crise du Biafra, 1967-1970,
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018,
369 p., ISBN 978-2-7535-6513-5

Dans cet ouvrage issu d'une thèse de doctorat, Marie-Luce Desgrandchamps analyse un événement considéré comme un tournant dans l'histoire de l'aide : le conflit Nigeria-Biafra (1967-1970). L'autrice a pour ambition de comprendre comment cette guerre civile africaine s'est muée en crise humanitaire internationale, avant de devenir un référent central dans les débats sur l'aide, ses principes moraux et juridiques et ses impacts politiques et géostratégiques. Pour ce faire, elle s'affranchit

d'emblée d'un clivage durable au sein de la littérature : il ne s'agit ni de célébrer la rupture « sans-frontériste » opérée par les *French doctors*, ni de dénoncer les effets pervers d'une aide instrumentalisée par les belligérants. À la croisée de la sociologie politique et de l'histoire transnationale, l'autrice mobilise une importante bibliographie pour saisir « au concret » la manière dont les humanitaires agissent, en tenant compte à la fois des principes normatifs qui les animent et des contraintes qui s'imposent à eux dans l'urgence. M.-L. Desgrandchamps se veut également attentive aux destinataires africains de l'aide, même si elle convient d'emblée que l'histoire de cette crise humanitaire du point de vue des acteurs nigériens reste à écrire. Sa contribution porte plutôt sur les représentations entourant humanitaires occidentaux et bénéficiaires africains : la guerre du Biafra est ainsi envisagée comme un moment de construction croisée de stéréotypes qui se révéleront durables dans les opinions publiques. L'autrice s'appuie sur un ensemble hétérogène de sources consultées en Europe et en Afrique : correspondances ou papiers personnels, presse écrite, archives d'organisations non gouvernementales (principalement celles de la Croix-Rouge), archives ecclésiastiques catholiques et protestantes, fonds des Nations unies et archives nationales nigériennes, françaises et britanniques. Ces sources lui permettent de raconter la crise du Biafra à la manière d'un kaléidoscope, croisant de nombreux points de vue et variant les échelles d'analyse, des objectifs diplomatiques poursuivis par les gouvernements – européens et nigériens/biafrais – aux logiques des acteurs de terrain (missionnaires, pilotes d'avion, médecins, etc.). L'autrice cite également au fil du texte de nombreux ouvrages publiés par des témoins. Cependant, on aimerait connaître les raisons méthodologiques pour lesquelles elle n'a pas mené elle-même d'enquêtes orales.

La première partie part habilement du théâtre des opérations. Après avoir dressé un tableau des violences contre les civils, l'autrice questionne de manière convaincante et nuancée la thèse du génocide défendue par les autorités biafrais, puis envisage les processus d'internationalisation du conflit. À côté des outils de propagande des autorités biafrais, elle met en lumière le rôle précoce des missionnaires dans la médiatisation de la guerre. Elle fait ici la part belle aux émotions et aux représentations, en enchâssant les perceptions européennes du Biafra dans les cycles mémoriels de la Seconde Guerre mondiale, en particulier ceux du génocide des Juifs d'Europe. La mise en image de la famine et de la guerre est bien documentée par une sélection choisie de photographies fort utile à l'argumentation. L'autrice montre ainsi que la couverture médiatique occidentale a contribué à dépolitiser le conflit. Si la famine et les opérations de secours sont bien au cœur des préoccupations, la mobilisation des opinions publiques ne s'est aucunement muée en soutien de l'indépendance du Biafra. L'autrice confirme donc le rôle charnière de la crise du Biafra entre deux époques : les engagements apolitiques qu'elle suscite détonnent dans l'effervescence militante de la fin des années 1960 mais sont un prélude aux mobilisations humanitaires des années 1970-1980.

La deuxième partie nous plonge au cœur de la crise humanitaire envisagée à hauteur d'acteur. Le récit retrace, semaine après semaine, l'enchaînement de négociations et d'achoppements qui pousse des organisations non gouvernementales à forcer le blocus en 1968. L'urgence humanitaire, la concurrence entre acteurs, la pression des opinions publiques et le soutien plus ou moins officiel des gouvernements européens expliquent que le CICR, organisation réputée légaliste, ait finalement décidé de se passer d'un accord avec les autorités nigériennes et biafrais pour assurer son propre pont aérien. L'autrice déconstruit le mythe du *French doctor*, héros moderne laïc, issu de la société civile et engagé pour les droits humains. Elle décrit plutôt une grande

pluralité d'acteurs à l'œuvre dans les opérations de secours et identifie la prégnance des traditions missionnaires, de la culture militaire ou des héritages coloniaux dans les valeurs qui les animent. Loin de se focaliser uniquement sur l'intervention humanitaire, M.-L. Desgrandchamps cherche également à comprendre comment le CICR se désengage de la crise. En 1969-1970, le gouvernement nigérian reprend la main sur les opérations de secours qui sont finalement coordonnées par la Croix-Rouge nigériane. Le sixième chapitre apporte ainsi un éclairage utile sur le rôle, trop peu étudié, d'interface des Croix Rouges nationales dans les pays issus de la décolonisation : « des organisations en mesure de résoudre l'équation entre la méfiance des agences occidentales à l'égard des organismes émanant uniquement des États africains, et celle des gouvernements africains qui perçoivent la présence des organisations étrangères comme une mise en discussion de leur souveraineté » (p. 223).

La troisième partie, moins chronologique, est consacrée aux deux grands débats suscités par la crise du Biafra. Tout d'abord, l'aide humanitaire a-t-elle contribué à prolonger la guerre ? Il s'avère difficile de trancher la controverse par une évaluation précise des effets économiques et militaires de l'aide (apport de denrées ou devises et transports d'armes ou de soldats). En revanche, les humanitaires sont loin d'être naïvement instrumentalisés et tiennent compte, dans leur prise de décision, des possibles récupérations politiques. Du reste, dénoncer les effets pervers de l'aide constitue en soi une arme politique, dont le gouvernement nigérian et le gouvernement britannique font largement usage. À l'inverse, la Croix-Rouge française sert de paravent au soutien qu'apporte le quai d'Orsay au régime biafrais. La seconde controverse – le Biafra est-il un tournant dans l'histoire de l'aide humanitaire ? – fait l'objet des deux derniers chapitres. L'autrice s'attache dans un premier temps à déconstruire le mythe qui entoure la fondation de Médecins sans frontières, en 1971, par rupture avec le CICR. À rebours des souvenirs et récits *a posteriori*, elle nuance l'opposition entre les médecins français sur le terrain et le CICR pour mettre en lumière plusieurs lignes de clivage et les débats internes à l'organisation. Le dernier chapitre approfondit les effets de la guerre du Biafra sur le CICR lui-même, en particulier ses modalités de financement, sa politique de communication, ses logiques de recrutement et sa dépendance vis-à-vis des autorités suisses.

En somme, M.-L. Desgrandchamps propose une belle relecture historique d'un événement extrême : en restituant les logiques croisées d'une grande pluralité d'acteurs, elle démontre le rôle pivot du Biafra dans l'histoire de l'humanitaire sans céder ni à l'anachronisme, ni aux reconstructions mémorielles.

Céline PAUTHIER,
Université de Nantes

FABRICE MAUCLAIR,

*La Justice des Lumières. Les tribunaux ordinaires
en Touraine au XVIII^e siècle,*

Tours, Presses universitaires François Rabelais,
2019, 448 p., ISBN 978-2-86 906-717-2

Fabrice Mauclair présente un livre ambitieux car il s'agit de rendre compte de la justice au XVIII^e siècle en Touraine : rien que la justice ordinaire, mais toute la justice ordinaire dans un espace dont l'actuelle Indre-et-Loire est le cœur.

Organisée en chapitres courts et clairs, scandée d'encadrés et d'illustrations, l'étude s'ouvre par un utile panorama des juridictions : un bailliage présidial à Tours, trois autres bailliages, un siège royal à Amboise et près de deux cent cinquante justices

seigneuriales, dont cinq barres ducales (Montbazou, Luynes, Richelieu, La Vallière, Choiseul d'Amboise). Sans être rares, les conflits entre juridictions restaient peu nombreux et les justiciables «savaient parfaitement à qui s'adresser» (p. 19), note l'auteur, pour qui «les justices ordinaires ne formaient plus, en réalité, qu'un seul et même corps» (p. 20). L'examen des justices seigneuriales précise le diagnostic, que vient éclairer la présentation de la procédure. Au total, la justice ordinaire était souvent une justice rurale et, à la veille de la Révolution, l'intérêt pour les seigneurs de posséder une justice n'était plus financier. La deuxième partie présente les quelque quinze cents membres de la société judiciaire. Celle-ci ne se distingue guère de celle que l'on connaissait : des juges imbus de «l'idéologie de la magistrature», nettement différenciés des menus officiers. Parmi ceux-ci, les bourreaux bénéficient d'une étude originale, instructive et nuancée. L'auteur identifie ceux qui exerçaient au XVIII^e siècle, retrace leur activité et les modalités de leur rémunération, d'ailleurs liée à la localisation de leur demeure. Tout aussi précise, la troisième partie dresse un état des lieux de justice. Les auditoires seigneuriaux sont localisés, décrits, leur mobilier inventorié. Seule la salle d'audience de Château-la-Vallière présente un sol carrelé pour le public et parqueté de d'autre côté de la barre; l'auditoire de la justice seigneuriale de Saint-Christophe était en 1773 décoré d'une tapisserie fleurdelysée. L'état des prisons était médiocre : «à Richelieu comme ailleurs, les prisons d'avant la Révolution étaient de véritables mouroirs» (p. 176); toutefois des signes d'amélioration devenaient perceptibles à la fin du XVIII^e siècle. Les pages consacrées aux signes de justice méritent une mention particulière : voici les poteaux de justice concrètement décrits et leur fonction expliquée; voici les piloris reconstitués grâce à une utilisation judicieuse de cartes anciennes; voici les fourches patibulaires localisées et leurs ruines montrées. Ces pages, comme celles sur les bourreaux, sont d'autant mieux venues que les historiens les traitent peu – mais F. Mauclair avait participé en 2014 au colloque de Pessac sur les fourches patibulaires.

Les trois parties suivantes abordent l'activité des juges. Exerçant pleinement son pouvoir de police, répondant aux réquisitions des procureurs fiscaux, le juge seigneurial «légiférait» (p. 233) en s'inspirant de règlements du parlement de Paris et en reprenant des prescriptions des ordonnances. Soucieux d'en éclairer les modalités concrètes, l'auteur en caractérise les formes de publication ainsi que les objets; il signale également une tendance à des ordonnances plus longues mais couvrant plusieurs thèmes, allant de l'établissement des mercuriales à l'assiduité à la messe dominicale, mais toujours, comme l'avait constaté B. Garnot, des normes «préablement acceptées par l'ensemble de la population». Vient ensuite la justice civile, envisagée dans ses deux versants, non contentieux et contentieux, uniquement au niveau des justices seigneuriales. Le premier, qui occupait toujours plus les juges, confirme incidemment l'importance de l'action du chancelier Daguesseau et de ses demandes d'information statistique, nombreuses dans les archives des intendances. Le second révèle un moindre recours à la justice au fil du XVIII^e siècle, mais suscite d'intéressants développements sur l'usage des «plans géométriques» dans les requêtes ou les expertises (figure 31, p. 325). Enfin, la justice criminelle donne à voir une société plus confrontée à des crimes de voisinage qu'à une délinquance venue d'ailleurs. Le lecteur curieux de cette criminalité «ordinaire» (p. 342) apprend que moins d'un procès sur dix dans telle juridiction et moins d'un sur cinquante ailleurs donnaient lieu à un jugement définitif, la plupart s'interrompant dès le stade de l'information. Il semble que les juges tourangeaux compensaient par la procédure l'interdiction de moduler les peines (une faculté officiellement réservée aux magistrats des cours

souveraines). L'auteur n'en tire pas prétexte pour renoncer à analyser la pratique de la question ou à quantifier les exécutions.

Cet ouvrage est possible parce que l'auteur a prolongé et élargi avec persévérance les dépouillements entrepris pour sa thèse sur la justice du duché-pairie de La Vallière, ainsi qu'en témoigne la section de la bibliographie consacrée à ses publications. Non content d'avoir participé au renouveau des études sur la justice (il a contribué à plusieurs volumes collectifs dirigés par B. Garnot et A. Follain), F. Mauclair s'appuie sur des travaux menés à Tours, et cite de nombreux mémoires de masters. Cette richesse est néanmoins atténuée par l'absence de notes de bas de page. S'il est souvent possible de se reporter aux travaux antérieurs de l'auteur que l'on peut trouver en ligne, cette contrainte éditoriale empêche parfois d'approfondir ou de vérifier des observations, malgré la richesse des encadrés et celle des documents annexés. Par exemple, le juge de Château-Vallière était également maître des eaux-et-forêts du duché; à quel titre prit-il l'«ordonnance de police rendue par M. le Sénéchal, Maître particulier des Eaux et Forêts du Duché-Pairie de la Vallière portant règlement pour la conservation des Bois, Forêts et Chasses dudit Duché-Pairie», reproduite p. 235? Le placard curieusement imprimé à Paris illustre-t-il vraiment le pouvoir de police du juge ordinaire ou bien plutôt une fonction du maître particulier des eaux et forêts? La question rend sensible un point de méthode. L'historien procède avec un remarquable empirisme et ses raisonnements sont manifestement guidés par une longue pratique des archives tourangelles. Or le droit oblige à la précision: quand les greffiers dressaient des inventaires après-décès sur ordonnance du juge de l'ordinaire, leur travail ne différerait évidemment guère de celui des notaires; pourtant, n'étaient-ce pas ces derniers qui en l'occurrence travaillaient à la manière des greffiers dès lors qu'ils intervenaient par commission du juge? Pourquoi ne pas avoir étalonné les archives aux ordonnances que l'auteur connaît bien? De même, l'ouvrage, qui apporte une si riche référence, aurait été encore plus utile en recourant plus largement aux comparaisons interrégionales. Ces remarques ne sont que des suggestions car la satisfaction de disposer là d'un tableau complet de la Touraine à travers ses sources judiciaires s'accompagne de la certitude que F. Mauclair poursuivra ses fructueuses recherches.

Christophe BLANQUIE,
Centre de recherches historiques, CNRS-EHESS

NICOLAS PICARD,

Le Châtiment suprême. L'application de la peine de mort en France, 1906-1981,
Paris, Institut universitaire Varenne, 2018, 844 p.
ISBN 978-2-37 032-192-3

La peine de mort fait partie de ces objets si investis par la recherche, toutes disciplines confondues, qu'on pourrait les croire épuisés. Leur richesse apparaît pourtant inépuisable, et la belle somme que consacre Nicolas Picard à la «fabrique de la peine de mort» dans la France du XX^e siècle témoigne que les archives n'ont pas tout livré et que de nouveaux questionnements sont heuristiquement féconds. L'idée de l'ouvrage est ainsi de s'intéresser à l'application de la peine capitale, dans ses dimensions les plus concrètes, et de saisir ce qu'elle fait littéralement à ceux qui la requièrent, la subissent, le condamné bien sûr, éventuellement gracié, sa famille et celle de la victime, et à ceux qui en réchappent. Pour ce faire, N. Picard a réuni une impressionnante documentation, tant archivistique (les fameux dossiers de recours en grâce des condamnés à mort, côtés

BB²⁴ aux A.N., dont malheureusement ceux postérieurs à 1918, entreposés à Fontainebleau, sont inaccessibles depuis bientôt vingt ans), qu'imprimée (sources de presse et témoignages, notamment). Le livre comporte en outre en annexe pléthore de tableaux statistiques très utiles, dressant un panorama chiffré du châtiement suprême. Si l'approche retenue est résolument interdisciplinaire, notre seul regret est que ce dialogue entre disciplines se soit arrêté à la soutenance de la thèse dont l'ouvrage est issu, où tous les membres du jury étaient historiens.

En temps de paix, la mise à mort d'un citoyen nécessite une véritable « production » judiciaire et bureaucratique, dont le plus souvent les règles et les coutumes restent implicites. C'est précisément ces voiles que lève le volume, en montrant d'emblée que la peine de mort reste marginale dans le droit pénal (1 375 condamnés à mort de droit commun pour 511 exécutés en France métropolitaine, mais le chiffre est bien plus important dans l'empire colonial), même si la volonté de punir, voire de faire souffrir l'accusé, reste vivace dans l'opinion publique, avec plusieurs tentatives de lynchage lors de transferts. Cela pourrait expliquer le peu d'entrain parlementaire à abolir la peine de mort, malgré un débat important en 1907-1908. Pour autant, dans des procès très courts, souvent un ou deux jours, alors que se joue la vie d'un homme, requérir la peine de mort n'est pas si évident pour les avocats généraux, qui sont obligés de jouer sur des « injonctions de virilité » (p. 135) afin que les jurés soient fermes.

Dans la casuistique informelle conduisant à la condamnation à mort, l'assassinat et le meurtre accompagné d'un autre délit, souvent le vol, arrivent en tête. Les meurtres liés à un motif sexuel restent plutôt rares (3,6%), mais le degré des dommages infligés à la victime, ou sa vulnérabilité, peut faire basculer un jury vers la sévérité. Les mêmes jurés sont cependant prêts à apposer leur signature sur une demande de grâce présentée par l'avocat du condamné. Car la conscience du jeune âge de nombre d'accusés (la majorité a entre vingt et trente ans), comme le poids de la misère sociale qui les a conduits là, demeurent à leur esprit. L'ambiguïté de la peine de mort se retrouve dans le mystère de la grâce présidentielle, dont N. Picard essaie de démêler les fils. Si la décision présidentielle relève de la souveraine subjectivité du chef de l'État, les éléments qui lui sont présentés insistent sur les éventuels antécédents judiciaires du condamné, son irresponsabilité, le fait qu'il ait des enfants, son attitude en prison, et les biais de procès parfois passionnels. La grâce est alors davantage pensée comme le correctif bienveillant d'une justice défaillante que comme un pouvoir suprême arbitraire.

Quant aux femmes, 94 sont condamnées à mort dans la période, mais très peu seront finalement exécutées. Au procès, on discute beaucoup de leur comportement sexuel, mais on leur cherche plus facilement qu'aux hommes des circonstances atténuantes. La femme criminelle est perçue cependant comme le signe d'un dérèglement sociétal profond, un retournement de son statut protecteur et nourricier, d'autant que neuf sur dix des crimes qu'elles commettent portent sur des connaissances. Mais lorsqu'elles sont victimes de leur conjoint, ce meurtre ne débouche que rarement sur une condamnation à mort.

Dans la lignée de l'histoire des sensibilités et des émotions, l'auteur s'attache aux représentations et sentiments dans lesquelles la peine de mort est enchâssée, bien loin de la froideur du droit. Il y a ainsi les accusés dépassés par les événements, rendus mutiques tant les mots de repentir paraîtraient faibles et déplacés, auxquels on reproche pourtant leur silence. Les accusés qui fanfaronnent (Landru, Petiot, Dominici), ceux dont l'affaire déclenche l'intérêt trouble du tout-Paris (Weidmann), même si la plupart des guillotins sombrent en fait assez vite dans l'oubli. L'ouvrage entre dans

la cellule des condamnés à mort pour faire partager leurs cauchemars, la crainte de « rêves sanglants » (p. 424), l'angoisse du petit matin, le basculement vers la folie, tant que la guillotine reste menaçante. Mais il y a aussi – moins connues – les émotions exprimées par les parents des guillotines, comme la mère de Christian Ranucci, qui est bouleversée et désespérée à l'annonce de l'exécution de son fils (qui a 22 ans), et ne tient que dans son désir de le réhabiliter.

Au XX^e siècle, la peine de mort n'occupe qu'une part infime de la répression pénale. Si bien que sur un plan théorique, on ne saurait parler d'une brutalisation de la société française, et d'ailleurs on ne condamne pas davantage après les guerres. Le « rétentionnisme » s'explique surtout par le maintien d'un discours de défense sociale qui justifie le châtement. N. Picard met cependant à distance l'idée que la peine de mort serait utilisée comme une arme de défense des intérêts de la bourgeoisie, car victimes et exécutés appartiennent en fait au même monde du lumpenprolétariat (ouvriers agricoles, journaliers, domestiques, etc.). Les criminels ont presque tous un parcours similaire, fait de misère, de déviance et de révolte et, à la Belle Époque, près des deux tiers d'entre eux sont des repris de justice ; ce qui compte, au passage, dans l'obsession de la période pour la récidive. Ce qui est protégé, ce sont donc plutôt des catégories vulnérables, enfants et vieillards, même si l'auteur se demande « si une part du verdict n'est pas là pour sanctionner un défaut d'humilité de la part d'individus qui ne sauraient pas rester à leur place sociale » (p. 283), notamment les prévenus qui la jouent bravache. Le changement le plus notable se produit dans la seconde moitié du siècle, où le taux de condamnations à mort s'effondre. Cette chute est liée à l'évolution propre du milieu judiciaire, dans les années 1960, avec une formation professionnelle plus poussée à l'École nationale de la magistrature, avec la féminisation de la profession de magistrat, sa diversification sociale et sa syndicalisation. C'est à mettre au compte également du succès d'une doctrine directement issue de l'antitotalitarisme de l'après Seconde Guerre mondiale, qui entend protéger les individus contre les menées mortifères de l'État, y compris les criminels, et protéger l'intégrité du corps humain. Dans les arènes internationales, et dans la troisième génération des droits de l'homme, on dira bientôt sa « dignité », pour ouvrir le nouvel âge de l'abolition.

Emmanuel TAÏEB,
Sciences Po Lyon – Triangle

JULIA MOSES,
*The First Modern Risk. Workplace Accidents
and the Origins of European Social States,*
New York, Cambridge University Press, 2018,
ISBN 978-1-108-42650-3

Au tournant des années 1900, la plupart des pays industrialisés votent des lois relatives aux accidents du travail qui reconfigurent en profondeur le droit des responsabilités et qui sont à l'origine de l'intervention croissante de l'État dans les relations de travail entre employés et patrons. Plus fondamentalement, ces lois, spécifiques à un domaine particulier, seraient à l'origine de l'État providence qui caractérise le XX^e siècle, mais aussi de la « société du risque », avec la formalisation juridique de la notion de risque professionnel. Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat, revisite l'émergence de cette mutation en comparant les développements des régulations des accidents du travail du milieu du XIX^e siècle aux années 1920 dans trois pays : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie. Si cette brillante mise en perspective européenne pourra être complétée avec profit et mise en relation

avec l'œuvre de F. Ewald sur le terrain français (*L'État providence*, Paris 1986), il faut souligner que l'historiographie de la question est déjà extrêmement étoffée. Ce n'est donc pas le moindre mérite de l'autrice que d'en avoir la parfaite maîtrise, dans les trois langues, et que cette étude fortement documentée ne se contente pas de faire un état de la question mais y ajoute des éléments d'interprétation et de comparaison.

Julia Moses suit un fil chronologique pour retracer la naissance de l'« État social » à travers la création, la consolidation et l'extension de la législation sur les accidents du travail. Elle rappelle tout d'abord qu'avant le milieu du XIX^e siècle, les relations de travail sont une affaire privée contractualisée entre l'employeur et les ouvriers, ces derniers étant considérés comme libres d'accepter le risque de leur travail en toute connaissance de cause. Cela se traduit parfois par des salaires plus élevés qui compensent les dangers encourus et, en cas de contentieux, par des procédures dans les tribunaux. La *Common Law* et en son sein la *Tort Law*, en Grande-Bretagne, et le Code civil sur le continent se chargent de résoudre en effet, par des arbitrages judiciaires, les conséquences des accidents. Les éventuelles réparations sont alors prises en charge par des structures de solidarité privée : charité, paternalisme, fonds de secours mutuels ouvriers, etc. Au cours du siècle, ce système libéral qui fait peser sur les conduites individuelles l'essentiel des causalités et les diverses imputations des responsabilités, devient de moins en moins satisfaisant. D'une part parce qu'il est profondément inégal : c'est aux ouvriers victimes d'assurer la charge de la preuve devant les tribunaux, et ils obtiennent rarement la réparation des préjudices. D'autre part parce qu'un grand nombre d'accidents du monde industriel ne peuvent être imputés à une faute, mais sont inhérents au système industriel lui-même : organisation du travail ou moyens de production dont la technologie est dangereuse en elle-même (par exemple le chemin de fer ou les machines à vapeur).

La création d'un droit de la responsabilité sans faute est une révolution juridique, ce qui explique l'amplitude, la longueur et la virulence des débats dans chacun des trois pays. L'autrice souligne les nombreux points communs des discussions conceptuelles et juridiques. La circulation transnationale des savoirs y concourt, par la mise en place des Congrès internationaux sur les accidents du travail, dont la première réunion a lieu à Paris en 1889, mais aussi par les compilations statistiques, les rapports d'expertises des ingénieurs, l'analyse scientifique du travail, l'institutionnalisation de l'hygiène industrielle comme discipline, ou encore les associations patronales sur la prévention des accidents, un ensemble théorique et pratique qui participe aux échanges entre les pays. Elle montre également la teneur différente des politiques mises en œuvre dans chaque pays. Si l'Allemagne (1884), la Grande-Bretagne (1897) et l'Italie (1898) adoptent successivement des lois qui établissent la reconnaissance du risque professionnel, la responsabilité patronale sur la sécurisation des espaces de travail ainsi qu'un cadre légal relatif aux compensations, les dispositifs adoptés sont loin d'être similaires. Alors que la Grande-Bretagne laisse à la *Common Law* le soin de trancher les arbitrages et laisse le libre choix quant à la constitution des caisses de secours, l'Allemagne oblige les industriels à s'affilier à un régime contrôlé par l'administration tandis que l'Italie aboutit à un fond garanti par l'État mais laisse aux industriels la possibilité de créer leur propre système d'assurance. J. Moses explique ces différences par des agendas politiques différents. Pour l'Italie et l'Allemagne, il s'agit avant tout de consolider leur tout jeune État-nation (uni respectivement en 1870 et 1871), dans une perspective de légitimation pour le premier pays, et afin de garantir la stabilité sociale pour le second. La Grande-Bretagne

ne rencontre pas ces problématiques, d'où la part encore prépondérante laissée au régime de responsabilité libéral, d'autant plus que le secteur de l'assurance privée y est déjà très développé. Quoi qu'il en soit, dans tous les cas les assurances s'avèrent l'outil qui permet de neutraliser les différends idéologiques, en apparaissant comme efficaces et souples. Il est dommage que dans les éléments qui pointent les différences entre les pays, si peu de développements soient faits sur l'état de l'industrialisation et les problèmes qu'elle pose respectivement, comme il est regrettable que le rôle des syndicats et de la pression des milieux socialistes ne soit qu'évoqué : consolons-nous en espérant que ces omissions laissent ouvertes de nouvelles pistes de recherche. Ajoutons que la crainte des entrepreneurs d'être condamnés en cours pénales du fait de certains accidents, de plus en plus réelle après les années 1860, a certainement été une motivation pour établir des lois de pacification sociale, au-delà des débats conceptuels, institutionnels et juridiques. Là encore, l'absence de cette problématique laisse la porte largement ouverte.

Les deux derniers chapitres s'attachent à analyser les applications respectives des lois sur les accidents du travail et le rôle de la Première Guerre mondiale dans l'évolution de la jurisprudence. Tandis que l'administration allemande intervient dans l'application de la loi et concourt à en définir les contours, ce sont les juges ou les experts qui ont un rôle moteur en Grande-Bretagne et en Italie. À ce titre, et même en Allemagne, J. Moses montre que loin de constituer un droit collectif, tous les dispositifs n'effacent en rien la responsabilité et s'articulent à un libéralisme piloté par un cadre d'une politique destinée à assurer la cohésion nationale. Les premières décennies de la jurisprudence étendent par ailleurs le périmètre du risque professionnel, par exemple à certaines maladies, ou encore à des catégories professionnelles non concernées initialement – par exemple les ouvriers agricoles – et l'autrice note les fortes différences d'appréciation selon les pays. La guerre apporte de nouveaux changements de ce périmètre, puisqu'il est parfois difficile de distinguer le soldat de l'ouvrier engagé dans la production industrielle de guerre. Dans les années 1920, tous les pays s'engagent vers une action de prévention plus proactive et un nouvel élargissement de la notion de risque étendue à celle des maladies professionnelles ou à la sphère domestique. Peut-être que l'influence du mouvement américain *Safety First*, de l'Organisation Internationale du Travail (1919) ou de la nouveauté des accidents automobiles, autant d'éléments mentionnés rapidement, aurait pu être davantage questionnée pour comprendre la matrice commune qui finit par mener aux systèmes d'assurance sociale après 1945.

L'analyse sur la part des responsabilités individuelles et collectives est parfaitement menée, mais elle occulte une discussion sur ce processus de pacification sociale, qui pourrait être interprété comme un moyen de préserver le système industriel de toute remise en cause du fait de ses dommages (de telles perspectives dans *Le Mouvement Social*, numéro spécial « L'émergence du risque industriel. France, Grande-Bretagne, XVIII^e-XIX^e siècles », 249-4, 2014). Sans être strictement transnationale, cette étude érudite fournit de fructueux points de comparaison au sein d'une évolution commune. Le propos oscille ainsi souvent entre le constat de dynamiques semblables et l'insistance sur les spécificités nationales. L'État social qui découle de cette évolution n'est pas un implacable dispositif qui transfère la responsabilité de l'individu à la collectivité, et il varie en fonction des politiques nationales propres à chaque pays.

Thomas LE ROUX,
Centre de recherches historiques, CNRS-EHESS

MATHIEU HAUCHECORNE,

La Gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice, 1971-2010,

Paris, CNRS Éditions, 2019, 335 p.,
ISBN 978-2-271-07543-7

Dans l'historiographie des études de transferts intellectuels et culturels développée depuis une trentaine d'années autour de Michel Espagne, la relation avec l'Allemagne a longtemps dominé avec des travaux sur la réception en France de Nietzsche, Hegel ou Heidegger.

Peu de choses, finalement, furent produites sur la réception française des productions américaines majeures en sciences humaines et sociales. Seuls des éléments d'analyse assez rapide ont pu être parfois mobilisés pour étudier la sociologie américaine; le travail ancien de L. Boltanski sur les cadres a pu en donner des aperçus. La thèse de Mathieu Hauchecorne consacrée essentiellement à la réception du travail majeur de John Rawls, *Théorie de la justice* (Cambridge 1971), mais aussi secondairement à celle de divers auteurs américains (le libertarien Robert Nozick, Amartya Sen ou Michaël Walzer), comble une lacune. Par la variété de ses sources (archives éditoriales notamment, orales) et leur mise en œuvre méthodologique très aboutie, le livre s'avère une réussite. L'histoire des idées ici présentée croise ainsi deux perspectives. On rencontre d'abord une histoire contextuelle des idées qui emprunte à l'École de Cambridge (J. Pocock, Q. Skinner) le postulat qu'il n'existe pas un ciel des idées intemporelles – celles-ci vivent, se modifient selon l'environnement historique et politique – et un courant que l'on pourrait désigner comme post-marxiste en France.

Selon le deuxième principe méthodologique (la circulation internationale des idées), M. Hauchecorne examine les formes de transfert entre la scène originelle américaine (Rawls est un auteur classé à gauche) et la scène française où *Théorie de la justice* sera utilisée plutôt dans une tonalité de plus en plus droitière dans les années 1990 pour justifier les « inégalités justes ». L'enjeu du livre vise donc à étudier minutieusement ces appropriations françaises et francophones (la Belgique et le Québec jouent leur rôle) créatrices entre la fin des années 1970 et les années 1990. Il s'agit de décortiquer le travail opéré par les nombreux agents médiateurs qui accomodent ces auteurs américains au terrain français : traducteurs au premier chef (importance de la traduction de *fairness* comme équité) et éditeurs (rôle important du Seuil qui publie *Théorie de la justice* en 1987), entrepreneurs intellectuels (J.-P. Dupuy ou P. Rosanvallon) ou politico-intellectuels (A. Minc), structures d'enseignement (Sciences Po), revues (*Esprit* au premier chef) ou dispositifs académiques (l'inscription de *Théorie de la justice* à l'agrégation). Le recours aux entretiens est ici fort utile pour aboutir à une approche précise des motivations de certains de ces médiateurs. L'ouvrage distingue quatre réceptions, la première, composite, dans les années 1970-1980, la seconde, social-démocrate, dans la deuxième moitié des années 1980, une troisième, de plus en plus sociale-libérale, dans les années 1990 et une quatrième d'ordre académique.

Le premier moment de cette acclimatation française correspond aux années 1975-1985 qui voient le déclin d'un modèle politico-intellectuel de gauche (communiste ou de « première gauche » socialiste), à la fois étatiste et fortement attaché à l'égalité. L'attaque fut multiforme et rassemble la gauche intellectuelle anti-communiste (nouvelle philosophie, *Esprit*), les « nouveaux économistes » à droite (F. Aftalion, H. Lepage), et au centre la Fondation Saint-Simon créée en 1982 autour de F. Furet et P. Rosanvallon. Bien que des différences nettes puissent exister entre ces tendances, la référence à la notion de « justice sociale » contre l'égalité stricte promue

par l'État-providence et la réhabilitation de l'économie de marché contre l'étatisme les rassemblent en une critique à la fois de la culture marxiste et son supposé totalitarisme et du keynésianisme redistributeur de l'après-guerre jugé inefficace. Les plates-formes que constituent les revues, la Fondation Saint-Simon en elle-même, et surtout les maisons d'édition, sont bien analysées; ainsi les «nouveaux économistes» créent aux PUF plusieurs collections qui leur permettent de traduire Hayek ou le livre de R. Nozic, *Anarchie, État et utopie* en 1988.

Le deuxième moment est centré sur la traduction de *Théorie de la justice* au Seuil en 1987 et tout le travail éditorial réalisé sur le livre lui-même, sa traduction (de C. Audard) et son paratexte (préface, quatrième de couverture), ainsi que sa médiatisation ultérieure via l'organisation de plusieurs colloques et l'entrée thématique des théories de la justice dans les cours majeurs de Sciences Po. Se construit alors une interprétation sociale-démocrate de Rawls qui légitime d'une part une troisième voie entre capitalisme et communisme et d'autre part inspire un projet de réforme de l'État-providence en direction des catégories les plus faibles (les «exclus») comme le souhaitait «la deuxième gauche». Le troisième temps de la réception, social-libéral, intervient au début des années 1990 autour d'A. Minc qui livre un rapport fort médiatisé, *Rapport de la France de l'an 2000*. Le concept d'«équité» mis en avant par ce texte est alors présenté comme conciliation de la justice et de l'initiative individuelle quand les inégalités profitent aux plus faibles. De ce passionnant ouvrage, on peut souligner l'analyse fine d'une partie du milieu intellectuel français autour, surtout, de la deuxième gauche (le binôme Le Seuil/Esprit); ses agents multimensionnés (un P. Rosanvallon) tentèrent alors, mais en vain, de refonder une social-démocratie qui prendrait en compte de nouvelles formes d'égalité. On retiendra cette analyse minutieuse des modalités de diffusion des idées qui livre une impeccable contextualisation des idées et de leur trajectoire historique.

François CHAUBET,
IDHES, Université Paris Nanterre

MICHEL DREYFUS, MICHEL PIGENET (ÉD.),
La CGT en question(s). Regards croisés
sur 125 années d'un syndicalisme
de transformation sociale,
Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2019, 172 p.,
ISBN 978-2-36441-309-2

Voici un ouvrage qui tombe à point nommé, alors que la CGT semble, une fois encore, à la croisée des chemins. Récemment, elle fut traversée par une crise de direction formellement résolue en 2015 mais qui traduit des difficultés profondes. Elle vit passer, de l'automne

2018 au printemps 2019, un mouvement social inédit qui lui demeura extérieur, notamment du point de vue des catégories du salariat concernées. Le 1^{er} mai 2019 à Paris fut l'occasion de confirmer que l'essentiel d'une manifestation aussi ancrée dans l'histoire du mouvement ouvrier s'affranchit désormais de tout encadrement syndical, tandis que les forces de l'ordre faisaient de la CGT une de leurs cibles. Mais la CGT est également une des actrices des reconfigurations politiques en cours, les frontières entre «le politique» et le reste étant elles-mêmes en redéfinition, beaucoup de ses militants se sont reconnus dans les Gilets jaunes et la mobilisation de l'hiver 2019-2020 contre le projet de retraites par points lui redonne, temporairement ou non, une place importante. Dans un tel contexte, interroger les ruptures et les continuités qui marquent l'histoire de la CGT semble indispensable. C'est à cette tâche que se livrent les auteurs ayant contribué à l'ouvrage, proposant

un regard neuf sur des thématiques trop peu étudiées jusqu'alors, considérées sur la longue durée. Ces contributions sont mises en perspective par une introduction de Michel Pigenet et Michel Dreyfus, et une utile bibliographie dans laquelle figurent, classées par thèmes, l'ensemble des publications recensées (ouvrages, articles, mémoires et thèses) consacrées à la CGT depuis 1995, rendant compte d'un champ d'études encore vivace où, si les historiens prédominent, l'on trouve aussi des politologues et des sociologues. Y figurent également des travaux de syndicalistes qui, par leur témoignage et leurs recherches, poursuivent l'écriture de l'histoire militante de la CGT, entamée depuis l'origine. Les échanges entre chercheurs universitaires et syndicalistes se sont notamment multipliés depuis les années 1980, lorsque, par la création de son Institut d'histoire sociale (IHS), la CGT a fait la preuve de son ambition en la matière. Les contributions rassemblées sont riches et touchent à des domaines variés. Nous ne pourrions évidemment en rendre compte en détail en quelques lignes.

D. Hamelin s'interroge sur le modèle d'organisation qui a permis à la CGT de « traverser plus de cent vingt ans d'histoire » (p. 17). Afin d'envisager les capacités de la CGT à transmettre mais aussi à résoudre les tensions et contradictions et à s'adapter aux transformations de la société, il se penche d'abord sur l'évolution des statuts confédéraux, par le biais du suivi des congrès. Il s'agit selon lui d'une question sous-estimée, alors que la CGT dut d'abord définir un fonctionnement permettant la cohabitation et la représentation des deux regroupements préexistants, retrouver un fonctionnement commun après la scission puis la réunification entre « unitaires » et « confédérés » et enfin, après 1947, « encadrer une structure homogène » (p. 27), sous hégémonie communiste, alors que les « unitaires », jusqu'alors minoritaires, sont devenus très majoritaires. D. Hamelin s'intéresse ensuite plus particulièrement à deux secteurs, la formation syndicale (d'abord conçue comme la transmission d'une culture « au service de l'émancipation individuelle » puis comme celle d'un « savoir au service du syndicat », p. 32), et les questions juridiques. M. Poggioli le rappelle, dans l'histoire du syndicalisme français, l'unité est l'exception. L'auteur tente de mettre au jour « les raisons et les processus qui ont conduit à cet état de dispersion » (p. 41). Il démontre que les périodes d'unité sont plutôt liées à des facteurs conjoncturels, tandis que les scissions renvoient à des facteurs structurels, tels les clivages idéologiques, les luttes de pouvoir ou la question des pratiques militantes. La scission de 1947 marque la fin de l'unité organique et l'avènement du pluralisme dans la rivalité, tandis que l'unité d'action devient la forme française de l'unité syndicale.

S. Bérourd interroge l'ancrage de la CGT au sein du salariat et son évolution sur la longue durée, en engageant à la prudence face à une interprétation en termes de passage brutal d'un syndicalisme de masse à une implantation affaiblie dans le monde du travail : elle décrit « une histoire heurtée où alternent les phases de repli et d'expansion » (p. 59) et distingue trois périodes. La première, entre 1895 et 1938, voit le passage d'une représentation minoritaire du monde ouvrier à « l'expérience éphémère d'un syndicalisme de masse ». Le moment 1936 a correspondu à un syndicalisme proprement ouvrier, mais il ne permit pas de sortir d'une situation contradictoire pour une organisation qui prétend représenter l'ensemble de la classe ouvrière sans être en mesure de le faire à la fois massivement et durablement. La Libération ouvre une période de syndicalisme de masse, marquée par l'impression de centralité donnée par une CGT très insérée dans le projet national. Mais à nouveau la massivité est éphémère et, jusqu'en 1974, l'ancrage cégétiste demeure pour l'essentiel limité

à la grande industrie, aux grandes entreprises publiques et à la fonction publique. En pratique, la confédération est confrontée à des limites (pratiques délégataires, difficultés à faire vivre les structures départementales, tendance à la fragmentation institutionnelle) mais aussi à des contradictions, notamment entre radicalisation et institutionnalisation. Pour S. Bérout, la troisième période considérée, à partir de 1975, pose avant tout des enjeux de re-syndicalisation, alors que les évolutions industrielles ont produit un syndicalisme marqué par le poids des retraités, des salariés à statut, tandis que se sont accrus les secteurs qui échappent à la CGT, du côté des plus qualifiés et des plus précaires.

M. Dreyfus propose une synthèse du rapport qu'entretient la CGT avec la puissance publique depuis sa fondation. Il décline la complexité de ces liens en distinguant cinq périodes. L'ère des illusions de 1895 jusqu'à la Première guerre mondiale, période de grande méfiance de la CGT à l'égard de l'État, sous l'influence du syndicalisme révolutionnaire, avant l'apprentissage de la force de l'État par les « confédérés » jusqu'en 1936, puis par les « unitaires » jusqu'à la Libération. Les Trente Glorieuses correspondent à une période durant laquelle « la CGT n'hésite plus à négocier avec l'État pour améliorer les acquis obtenus par les quatre réformes de la Libération » – nationalisations, Sécurité sociale, comités d'entreprise et statut de la fonction publique (p. 75). S'ensuit, à partir de la fin des années 1970, un temps où la CGT en est réduite à faire pression sur l'État pour « sauvegarder ce qui peut l'être » face à l'offensive libérale. La contribution de L. Machu se situe sur un terrain proche : il s'agit d'analyser les pratiques et les discours de la CGT en matière de négociation, leur articulation avec les pratiques de représentation, et d'établir en quoi leur évolution traduit les capacités d'adaptation de la confédération « aux évolutions politiques et économiques mais aussi aux mutations du système de relations professionnelles » (p. 93). Elle distingue pour sa part trois périodes, en commençant après la Première Guerre mondiale. La phase qui s'étend de 1920 à 1936 est celle de l'apprentissage. Partant d'une forte hostilité à l'État, la CGT reconnaît progressivement la valeur des contrats collectifs qu'elle rejetait jusqu'alors, « à condition qu'elles soient le fruit de l'action ouvrière et non octroyées par l'État » (p. 95). Dans le même temps, elle obtient d'être considérée par le personnel politique non plus comme un intermédiaire mais comme représentant l'ensemble des ouvriers. Pour autant, après l'adoption des conventions collectives de branche, elle fait finalement peu d'usage de la procédure d'extension, considérant la convention comme « un armistice » à la sortie d'un conflit (p. 98). L. Machu montre que durant les Trente Glorieuses, la CGT articule « art de la négociation et culture de la conflictualité », aux prises, comme le signale également S. Bérout, avec deux processus souvent contradictoires, politisation – et radicalisation à partir de 1947 – et institutionnalisation, dès lors que la CGT est en position dominante au sein des instances où les élus apprennent les pratiques gestionnaires. Finalement, jusqu'au début des années 1960, elle se concentre davantage sur les propositions syndicales et les mobilisations, laissant à FO ou à la CFTC la négociation et son résultat. À partir de la fin des années 1970, la CGT fait face à deux difficultés liées entre elles, l'hémorragie syndicale qui induit une crise de la représentation syndicale (disparition des militants de base, disparition d'échelons indispensables à l'activité syndicale) et la multiplication d'accords « donnant-donnant », négociés à l'échelle des entreprises et souvent à l'initiative des employeurs. Dans une telle situation, la CGT, en se revendiquant d'un « syndicalisme de revendication et de proposition », conserve le

souci d'articuler conflit et négociation, positionné « comme acteur crédible tout en affirmant la filiation avec une pratique syndicale conflictuelle constitutive de [son] identité » (p. 108).

J.-M. Pernot s'intéresse quant à lui à la dimension internationale de l'activité et du discours cégétistes. Il analyse pour cela l'engagement de la CGT dans des regroupements internationaux, de la préhistoire cégétiste (Association internationale des travailleurs, Deuxième Internationale) à la FSM pendant la guerre froide, puis les causes internationales défendues (Guerre d'Espagne, lutte contre les interventions américaines, contre la construction européenne, puis intégration dans la Confédération européenne des syndicats). J.-M. Pernot insiste sur la « remarquable continuité d'attention à la dimension internationale » (p. 127). En forme de synthèse, la contribution de M. Pigenet, consacrée aux « culture(s) cégétiste(s) », clôt l'ouvrage. Comme le titre l'indique, il s'agit ni plus ni moins de définir les éléments constitutifs de la culture et de l'identité cégétistes. L'historien questionne d'abord les ancrages. Le choix du syndicalisme d'industrie n'annulant pas la « variété du salariat », il s'accommode de « groupes clés », incorpore des « normes différentes » selon les métiers, la segmentation territoriale, tout en revendiquant une référence ouvrière constitutive de la culture cégétiste et vecteur de sa politisation. Du côté des revendications, c'est la « double besogne » qui s'impose pour un syndicalisme qui conserve l'objectif de transformer la société, avec tous les conflits et critiques occasionnés par ce qui relève de la gestion immédiate, vite soupçonnée d'ouvrir la voie à la collaboration de classe. Or, c'est la lutte de classes qui fait ciment en termes de valeurs, ainsi que la solidarité et son corollaire qu'est le dévouement des militants. Ceux-ci doivent faire preuve de volontarisme, de probité, d'exemplarité, de persévérance et de ténacité. Pourtant, le double processus de désyndicalisation et d'institutionnalisation attise la tentation délégitime, et mène à l'usure des militants. Sont également constitutifs de la CGT ses principes d'organisation (le fédéralisme), ses emblèmes (le 1^{er} mai, la presse). Au total, M. Pigenet dégage les invariants, les formes d'hybridation qui l'emportent selon lui sur « la netteté des césures et des scissions » (p. 142). La période d'hégémonie communiste puis la séparation à l'amiable d'avec le PCF n'échappent pas à la règle : aux principes d'actions communistes imprégnant les pratiques s'articulait l'identité du vieux syndicalisme français. Aujourd'hui, la CGT conserve mieux les aspects les plus combatifs et « de classe » qu'un PCF « déboussolé ».

Cet ouvrage démontre donc le caractère vivant de la recherche portant sur la « vieille dame du syndicalisme ». Il indique également en creux, comme le signalent M. Pigenet et M. Dreyfus en introduction, l'ampleur de ce qu'il reste à explorer ou approfondir, notamment la vie interne de la CGT, sa contribution à la construction de l'État social, sa « dissociation d'avec le PCF » (p. 12), mais aussi la question de la désyndicalisation vue par en bas, à l'échelle des entreprises. La récente crise de direction pourrait être mise en perspective dans une histoire qui en comporta tant. Des recherches monographiques sur l'implantation de la CGT dans les entreprises privées et son évolution pourraient utilement contribuer à la compréhension des difficultés mais aussi des ressources dont la CGT dispose encore.

Ingrid HAYES,
IDHES, Université Paris Nanterre

GEORGES VIGARELLO,*Histoire de la fatigue. Du Moyen Âge à nos jours,*

Paris, Seuil, 2020, 480 p.,

ISBN 978-2-02-129 191-9

La fatigue n'est pas un objet tout à fait nouveau pour les historiens. Seulement, cette « limite intérieure » que Georges Vigarello explore ici sur près d'un millénaire, c'était sur une période et suivant

un axe problématique bien plus resserrés que les recherches historiennes l'avaient abordée jusqu'alors. Depuis l'ouvrage d'A. Rabinbach sur *Le Moteur humain* (Paris 1990) jusqu'à la thèse de M. Saraceno, « De la mesure du corps à la politique des corps » (Paris 2013), la fatigue apparaissait surtout comme fille de la deuxième révolution industrielle. Non pas que la fatigue ait été auparavant inconnue des hommes et des femmes du passé. Mais la nouvelle compréhension de son mécanisme, et du « temps physiologique » qu'elle implique; les enjeux économiques et sociaux que nouent progressivement autour des fatigues ouvrières les rêves antagonistes d'exploitation optimale de la force de travail et d'amélioration des conditions de vie prolétaires; les craintes, enfin, de dégénérescence qui, à la fin du siècle, érigent le surmenage, notamment scolaire, et la neurasthénie généralisée qu'il entraînerait, en fléaux sociaux, ces préoccupations convergentes focalisent en quelques décennies sur la fatigue une attention inédite, que reflètent pêle-mêle les mesures sociales prises alors pour endiguer sa menace, le perfectionnement des techniques d'entraînement et de récupération visant à mieux l'appriivoiser, ou encore sa mobilisation par les sciences sociales naissantes pour expliquer l'évolution des sociétés.

L'importance et l'exceptionnelle densité de ces décennies cruciales se diluent peut-être quelque peu ici, mais c'est en même temps l'un des principaux apports de l'ouvrage que de les remettre en perspective dans une chronologie plus extensive et des problématisations plus variées. Fort d'un demi-siècle de recherches sur l'histoire du corps, G. Vigarello replace déjà la fatigue dans la longue histoire des conceptions du corps et des pratiques de soin qui s'y arriment. À la perte d'humeurs des temps médiévaux, qui ne connaissent contre la fatigue d'autres remèdes que le rafraîchissement, le contact des matières cristallines, l'absorption d'épices et l'influence occulte de la croix, succède une diversification des degrés de fatigue et des secours à même de la juguler. La période moderne, qui distingue l'épuisement des simples vapeurs, langoureux et incommodités, découvre le pouvoir rassérénant des habits frais, des parfums, du tabac et autres excitants, tandis que les maisons de café connaissent après 1670 un succès fulgurant à Londres comme à Paris. Alors que les humeurs cèdent le pas au XVIII^e siècle devant les fibres, les courants et impulsions électriques, la fatigue s'enrichit d'explications nerveuses, en même temps que les recherches de Lavoisier sur la consommation d'oxygène popularisent l'image du moteur humain, qui triomphe au siècle suivant. Outre la respiration, on prête désormais une attention croissante à l'alimentation, aux calories et nutriments qui viennent nourrir le moteur, auxquels s'adjoignent au XX^e siècle vitamines, hormones et minéraux. Des excitants nouveaux, des traitements expérimentaux s'inventent, derrière lesquels se profile l'espoir d'une éradication de la fatigue: la cocaïne se diffuse après 1880, puis l'amphétamine dans les années 1930, érigée en véritable arme lorsque, pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne nazie inonde ses troupes de méthamphétamine, tandis que les aviateurs anglais se dopent à la benzédrine pour surmonter l'épreuve des combats. Le XX^e siècle est toutefois celui, à partir des années 1930, d'un approfondissement du pan psychologique et psychosomatique de la fatigue, que traduisent aussi bien l'essor des notions de

stress, de *burn-out* et de charge mentale que la préconisation de l'écoute de soi, de la méditation ou de la quête de sensations fortes.

C'est que l'histoire de la fatigue croise un autre terrain privilégié de l'auteur, celui du sentiment de soi, à mesure que l'essor de l'individualisme invente de nouvelles fatigues, nées du décalage entre un rêve d'autonomie et d'épanouissement toujours plus prégnant et des formes de contrainte et de contrôle qui ne cessent, notamment pour ce qui est des rythmes et des conditions de travail, de renforcer leur emprise. Le lecteur familier des travaux de G. Vigarello y retrouve la marque de son intérêt pour les pratiques sportives, ou encore pour la silhouette, dont le canon évolue au XIX^e siècle avec l'importance croissante reconnue à la respiration, et la valorisation qu'elle entraîne de nouveaux indices de robustesse, la circonférence de la poitrine au premier plan, mesurée par les recruteurs militaires et accentuée par la mode des gilets. Il y retrouve, aussi, certains des angles morts qui caractérisaient déjà ses précédents travaux, les questions coloniales et raciales notamment, alors que la fatigue – dont il souligne que Buffon déjà l'employait au XVIII^e siècle pour distinguer les populations humaines selon leur résistance à différents efforts – a joué un rôle non négligeable dans la justification, par la différence des corps, de la diversité des statuts et des fonctions dans les empires coloniaux. S. Soubrier a bien montré par exemple dans sa thèse récente sur les races guerrières (2019) combien leur résistance présumée à l'effort avait été mobilisée dans la définition des potentiels guerriers des différentes races.

Reste que l'ouvrage présente, outre celui de l'extrême richesse et diversité du matériau qu'il mobilise, l'intérêt de toujours replacer les fatigues éprouvées, décrites, vantées ou combattues dans l'écheveau de facteurs qui, au gré des époques et des contextes sociaux, les ont érigées en enjeux pour les hommes et les femmes du passé. C'est en ce sens déjà que les travaux d'A. Rabinbach ou de M. Saraceno avaient étudié l'intrication d'enjeux scientifiques, économiques et militants autour des fatigues ouvrières de la deuxième révolution industrielle – une question dont l'auteur traque ici les origines jusqu'aux XII^e-XIII^e siècles – où surgissent les premières dénonciations des abus des patrons, et les premiers calculs sur la quantité maximale de travail possible par jour. C'est cette même logique qui conduit G. Vigarello à montrer comment la fatigue, l'admiration, la compassion, l'indifférence ou le mépris qu'elle suscite ont pu venir conforter ou heurter les hiérarchies sociales du passé – depuis le droit des duchesses au tabouret jusqu'à la valorisation méritocratique, au XIX^e siècle, d'une fatigue qui seule peut justifier désormais l'ascension sociale. C'est elle, toujours, qui depuis le remodelage des designs intérieurs et des mobiliers de bureau pour éviter le moindre effort inutile, jusqu'à la réforme progressive des horaires, durées, gestes et atmosphères de travail, guide son parcours à travers tout ce que la lutte contre la fatigue a pu induire de transformations dans les sociétés du passé.

Clément FABRE,
SIRICE/CHAC, Université Paris 1

FRANÇOISE TALIANO-DES GARETS,
Un Siècle d'histoire culturelle en France
de 1914 à nos jours,

Paris, Armand Colin, 2019, 430 p.,

ISBN 978-2-200-28663-7

La couverture de ce livre est particulièrement bien choisie: la nef de la gare d'Orsay, transformée depuis 1986 en musée consacré à l'histoire culturelle du XIX^e siècle. La grande horloge domine une scénographie muséale qui fera le succès de cette institution culturelle, lancée au début des années 1970 par le ministre Jacques Duhamel, et inaugurée par le président François Mitterrand. L'image parvient à synthétiser la logique patrimoniale, le rôle des politiques publiques de la culture, et le poids central de la vie culturelle de la capitale.

La synthèse en histoire culturelle est délicate et, depuis trois décennies, les tentatives ne sont pas si nombreuses; sous des formats divers: l'*Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours* de P. Goetchel et E. Loyer (Paris 1994); le dernier tome, intitulé *Le Temps des masses*, de l'*Histoire culturelle de la France* de J.-F. Sirinelli et J.-P. Rioux (Paris 1998); ou encore l'*Histoire culturelle de la France au XX^e siècle* de J. Cantier (Paris 2011). Le manuel proposé par Françoise Taliano-Des Garets prend la suite de l'*Histoire culturelle de la France au XIX^e siècle* de J.-C. Yon, publié en 2010 chez le même éditeur. L'autrice peut s'appuyer sur les acquis récents de l'histoire culturelle pour établir une synthèse équilibrée, sensible à la fois aux modalités de production, à la circulation et à la réception des artefacts culturels, à la culture savante comme aux cultures populaires. Le poids croissant des industries culturelles et de la culture de masse justifie les pages consacrées à ces questions. La démonstration, toujours très claire, s'organise en trois grandes parties: «Contrastes, fractures et affirmation de la culture de masse de 1914 à 1945»; «Reconstruction et modernisation de 1945 aux années 1980»; «D'un millénaire à l'autre, mutations et interrogations des années 1980 à nos jours».

La montée en puissance des industries culturelles contribue à la diffusion d'une culture de masse qui participe, tout autant que les politiques publiques, à une plus large diffusion d'une culture, dont l'acception est plus large et plus ouverte aux circulations internationales. La question des politiques culturelles est analysée: l'importance fondatrice du moment Malraux, la revitalisation des années 1980 et les incertitudes contemporaines. La rupture des années 1960, à l'échelle des pratiques et des représentations, est soulignée. Les derniers chapitres évoquent à la fois les conséquences de la globalisation culturelle et de la révolution numérique. Les singularités nationales résistent cependant: la place reconnue de la culture dans l'identité nationale; la légitimité d'une intervention publique dans les secteurs culturels; le poids préservé de Paris comme capitale culturelle; l'existence (certes fragilisée) d'une diplomatie culturelle. L'un des grands mérites de ce manuel est de ne pas se contenter d'une histoire culturelle au prisme de la seule situation parisienne, même si les conséquences de la centralisation culturelle française sont, à juste titre, clairement exposées. Une attention soutenue est accordée au rôle essentiel des politiques culturelles des collectivités locales. Dans le même esprit, la différenciation territoriale des pratiques culturelles n'est pas ignorée, et est présentée à différentes échelles.

Dans le détail certains points pourront être discutés. Par exemple, l'autrice, qui suit ici le sociologue P. Coulangeon, considère que l'accès à la musique reste corrélé aux catégories sociales, et fait de la musique classique un genre toujours «classant». Les travaux du sociologue H. Glévarec insistent plutôt sur les mutations des pratiques musicales, du côté du mélomane comme du musicien. Le modèle de

la distinction, proposé par P. Bourdieu à la fin des années 1970, n'est plus guère opérant. Les seules logiques sociales sont aujourd'hui amendées par les phénomènes générationnels. Alors que la culture musicale du plus grand nombre s'est renforcée depuis trois décennies, c'est désormais au sein de chaque genre que les goûts et les hiérarchies culturelles se distribuent.

L'édition est soignée, accompagnée à la marge d'une iconographie. Une large bibliographie (22 pages) est complétée par un système de notes (19 pages regroupées en fin de volume). On regrettera l'absence de certaines synthèses (C. Charle, L. Jeanpierre, *La Vie intellectuelle en France*, Paris 2016; F. Chaubet, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres*, Paris 2006, ou encore E. de Waresquiel, *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris 2001). La bibliographie sur l'histoire culturelle des années 1960, profondément renouvelée lors des commémorations soixante-huitardes de 2008 et 2018, est également peu présente. De même, pourquoi indiquer les textes d'Apollinaire, de Colette et de Simone de Beauvoir dans la rubrique « Littérature » ? Surtout, certaines références d'articles ne sont signalées que par le lien hypertexte de la plateforme Cairn, sans le nom de la revue. En revanche, l'index des noms propres est bienvenu. La synthèse est solide, et rendra de grands services aux étudiants et aux enseignants du Secondaire. F. Taliano-Des Garets, qui enseigne l'histoire culturelle à Sciences Po Bordeaux, a su concilier la transmission des acquis les plus récents de la recherche et un véritable talent pédagogique.

Philippe POIRRIER,
Université de Bourgogne